Direction Générale des Services

P.V. N°08 XV 2021

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, David AMIEL, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Catherine IBLED, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- Fanta BERETÉ, donne pouvoir à David AMIEL

- Anne-Sophie BORDRY, donne pouvoir à Jean-Philippe PIERRE

- Louise-Agathe CHARPENTIER, donne pouvoir à Laurent RACAPÉ

- Eléonore CREUZE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ

- Agnès EVREN, donne pouvoir à Franck LEFEVRE

- Alexia GERMONT, donne pouvoir à Grégory CANAL

- Valérie GIOVANNUCCI, donne pouvoir à Chantal ROLGEN

- Frédéric JACQUOT, donne pouvoir à François CONNAULT

- Isabelle ROY, donne pouvoir à Julien RIPPERT

- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Louisa FERHAT

- Hector VESPROUMIS, donne pouvoir à Valentin ROUFFIAC

Sont absent(e)s :

- Fatiha AGGOUNE,

- Evelyne BOSCHERON,

- Anessa LAHOUASSA,

- Louis LATINNE,

- Anthony SAMAMA,

- Anouch TORANIAN,

- Simon VERMOREL

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance de notre Conseil d'arrondissement ; si vous voulez rejoindre vos places. Je rappelle que le masque est obligatoire sauf lorsque vous parlez au micro où vous pouvez l'enlever.

1. **152021030 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : La désignation des secrétaires de séance appellera Valentin ROUFFIAC et Arthur WOLFF.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 8 novembre 2021**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Non. Qui est contre ? Donc tout le monde est pour. Merci.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. **152021031 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Nous allons adopter la procédure d'urgence puisque nous avons reçu hors délai, comme à chaque fois – c'est malheureusement récurrent – plusieurs délibérations que nous vous avons transmises par ODS. Il s'agit de la 2021 G77 – Transformations olympiques, la 2021 DASCO 128 – Caisse des écoles, la 2021 DASCO 168 – Caisse des écoles, la 2021 DJS 164 – Dispositif Paris jeunes vacances. Comme vous le savez, je dois soumettre au vote l'acceptation par notre Conseil de la procédure d'urgence. Je mets donc aux voix. Qui est pour l'adoption de la procédure d'urgence ? Contre ? Abstention ? Merci.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

4. **Communication afférente à la programmation en IIL et en IL (Investissements Localisés) pour le Budget Prévisionnel 2022**

Monsieur le Maire : Je vais maintenant passer la parole pour une communication sur la programmation des investissements d'intérêt local

2021 à Grégory CANAL en le félicitant, tout d'abord, au nom de notre Conseil pour sa décoration puisqu'il a été décoré de la médaille de la sécurité intérieure par le Ministre de l'Intérieur pour le succès de l'organisation de la salle de crise Covid pendant tous ces événements récents. Félicitations.

Applaudissements.

Monsieur CANAL : Je vous remercie Monsieur le Maire. Je vous remercie tous, mes chers collègues. Pour la peine, je vais vous faire une restitution la plus synthétique possible des investissements d'intérêt local. Comme chaque année depuis 2011, nous vous restituons la programmation décidée par le Maire en relation avec le cabinet de l'Adjoint aux finances de la Mairie de Paris et du cabinet du 15ème arrondissement ; tout cela grâce aux services opérationnels et centraux de la Mairie de Paris, avec lesquels – je dois le dire au passage – nous entretenons d'excellents rapports. Nous bénéficions de leurs chaleureuses recommandations.

Comme vous le savez, à l'intérieur des investissements d'intérêt local, il y a deux types d'enveloppes : une première qui s'appelle « espaces publics » et une seconde « équipements publics ». Entre ces deux enveloppes, en l'état actuel, il n'y a pas de fongibilité ; on ne peut pas faire glisser des crédits d'une enveloppe sur l'autre. Toutefois, une certaine tolérance existe puisqu'à l'intérieur de chacune de ces enveloppes, il est possible pour nous de prioriser des programmes auxquels nous prêtons une attention toute particulière. Comme je vous l'avais exprimé lors du dernier Conseil d'arrondissement, avec la réforme de la déconcentration opérée par la Mairie centrale, à compter de l'année prochaine, il sera possible de procéder à une fongibilité à hauteur de 10 % entre ces deux enveloppes « espace public » et « équipements de proximité ».

Deuxième élément de rappel : je voudrais aussi vous indiquer que cette enveloppe d'IL n'est qu'un sous-ensemble du reste des investissements qui sont réalisés dans le 15ème arrondissement, qui sont aussi très conséquents, mais qui sont décidés directement par la Mairie centrale en collaboration étroite avec la Mairie d'arrondissement.

J'en viens à présent sur le contenu de ces deux enveloppes en commençant par l'enveloppe relative aux espaces publics. Par définition, cette enveloppe concerne le réseau secondaire en gestion par la Mairie d'arrondissement ainsi que les espaces verts qui sont transférés dans le cadre des équipements de proximité que nous avons également étudiés

lors du dernier Conseil d'arrondissement. Cette enveloppe, pour cette année, s'établit à 2 115 000 € ; enveloppe rigoureusement identique à celle de l'année précédente. Quelques illustrations : au sein de cette enveloppe, nous trouvons à peu près à hauteur de 650 000 € cinq projets qui relèvent des espaces verts comme la rénovation de l'aire de jeux à l'intérieur du square Boucicaut, la rénovation des squares Docteur-Calmette et Alleray-Saint-Amand. Il y a également la réfection des clôtures de plusieurs squares qui a été décidée (square Cambronne et Franck-Bauer). Je peux aussi vous signaler quelques opérations qui relèvent des équipements sportifs ou encore de la DVD notamment la réfection totale des rues Léon-Lhermitte et Edmond-Roger et celle partielle de la rue Lecourbe, la rue d'Alleray, l'avenue de Suffren ou encore la rue du Général-de-Castelnau. Voilà quelques exemples d'illustrations pour cette enveloppe. Cette deuxième partie, pour la voirie, s'élève à peu près à 1 500 000 €.

J'en viens à présent à l'enveloppe relative aux équipements de proximité qui ne concerne que les investissements sur nos équipements transférés inférieurs à 1 million d'euros et récurrents d'une année sur l'autre. Là encore, quelques exemples pour illustrer : une quatorzaine d'opérations relatives à la DASCO, trois opérations sur des crèches (Lecocq, Emeriau, Falguière), quelques opérations sur des équipements sportifs (Croix-Nivert notamment, Rigoulot, Mourlon), quelques opérations sur la bibliothèque Gutenberg ou encore en mairie d'arrondissement à hauteur de 500 000 €.

Je profite de l'occasion qui m'est prêtée pour vous restituer que le 18 novembre dernier, nous avons eu une conférence de programmation des équipements entre la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissement ; réunion rendue obligatoire par le Code général des collectivités territoriales. À l'issue de celle-ci, nous avons appris que nous bénéficions comme chaque année de crédits complémentaires : 3,5 millions au titre des autorisations de programme de type 1, qui sont relatives à la poursuite de la rénovation du parc de Citroën, essentiellement ventilées sur la réhabilitation du Grand Canal, et aussi des crédits à hauteur de 1,5 million d'euros pour neuf opérations relatives aux autorisations de programme de type 2. On en trouve trois, de mémoire, sur des opérations d'espaces verts : la rénovation de l'aire de jeux sur le jardin Atlantique, la première tranche de réhabilitation des allées du parc Brassens ou encore une remise aux normes des réseaux d'eau du parc Lenglen. On trouve également quatre opérations, de mémoire, sur la politique sportive avec notamment la réhabilitation des trois terrains de tennis du jardin Atlantique, la création de gradins à Émile-Anthoine ou encore la mise en

conformité du parc Brancion ainsi que deux opérations de voirie, celles du boulevard Lefebvre et du boulevard Victor, dans la continuité de ce que nous avions obtenu l'an dernier en crédits complémentaires.

Voilà mes chers collègues, Monsieur le Maire, à grands traits ce que je pouvais vous indiquer sur les investissements d'intérêt local pour cette année. Donc, enveloppe constante et petit abondement en crédits complémentaires. Je voudrais dire au passage que dans les crédits complémentaires, à la différence de l'an dernier, pour les crédits de type AP2, nous avons obtenu 1 115 000 €, en léger repli par rapport à l'an passé puisque nous avions obtenu 1 400 000 €.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation. Monsieur LUINAUD a la parole.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, juste un mot pour profiter de la communication budgétaire qui est faite par notre collègue Grégory CANAL pour vous donner des nouvelles du budget participatif puisque, pour son édition 2022, le calendrier est légèrement décalé par rapport à l'année précédente ; il est avancé d'un mois. La période d'idéation, c'est-à-dire la période pendant laquelle les habitants et les associations peuvent déposer des idées de projets, aura lieu du 5 au 25 janvier prochain. La période de vote, quant à elle, se déroulera du 8 au 27 septembre. Dans l'intervalle, il y aura, comme cette année, des commissions d'étude et de regroupement de projets qui seront menées par les services techniques de la Ville de Paris.

J'encourage donc un maximum d'habitants et d'associations à préparer leur projet, y compris ceux qui n'auraient pas été retenus cette année dans la mesure où il s'agit d'un dispositif qui permet de compléter la capacité de financement des arrondissements et ce, même si le nouveau format du budget participatif rend le montant des investissements un peu plus volatil que sous l'ancienne formule ; je ne reviendrai pas dessus puisque j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet en ce même Conseil. Pour rappel, nous avons enregistré cette année cinq opérations lauréates sur 26 projets déposés pour un total de 3 820 000 €.

Voilà les informations que je souhaitais vous communiquer, mes chers collègues, ainsi qu'aux habitants et associations qui suivent notre Conseil ce soir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, nous passons au dossier suivant puisqu'il s'agit d'une communication.

5. **Communication sur la Commission consultative relative à l'attribution des logements sociaux**

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, chaque année, le bilan de la commission logement de la Mairie du 15ème est présenté en Conseil d'arrondissement quand, enfin, tous les chiffres nous sont parvenus de la Ville, de la Préfecture et de Paris habitat.

Vous le comprendrez facilement, le bilan de l'année 2020 est un peu particulier : la crise du Covid et le confinement de mars 2020 ainsi qu'une période de réserve électorale ont entraîné la suspension de plusieurs commissions. Elles ont aussi été suspendues à la Ville ainsi que chez les bailleurs. Les visites d'appartements et remises de clés n'ont également pas pu se faire pendant un certain temps.

Je vous présente donc le bilan de l'année civile 2020. Je rappellerai rapidement que les inscriptions sur le fichier des demandeurs de logement peuvent se faire soit au deuxième étage de la mairie du 15ème au relais information logement habitat sur rendez-vous soit directement sur internet et que celles-ci doivent être renouvelées chaque année. Entre-temps, toute modification de composition familiale ou changement de revenus doit être signalé pour une mise à jour de la demande.

Il y avait au 31 décembre 2020, 491 815 demandes actives dont 256 986 personnes souhaitant habiter Paris et parmi celles-ci 76 488 demandant le 15ème et dont 11 232 habitent déjà le 15ème. Au 1er janvier 2020, le 15ème comptait 22 608 logements sociaux, ce qui fait une augmentation de 76 % par rapport au 1er janvier 2001.

Je rappelle le cheminement des logements sociaux disponibles. Dès qu'un locataire donne son congé, le bailleur remet le logement à disposition de la Mairie centrale et la DLH oriente celui-ci vers les différents réservataires : Mairie de Paris à moitié avec la Mairie d'arrondissement, Préfecture, Action logement, Région, divers réservataires comme l'AP-HP ou des ministères, par exemple. Il y a un délai d'un mois pour l'attribution. Le contingent de la Mairie de Paris est

partagé pour moitié avec la Mairie d'arrondissement une fois soustraits les relogements de droit, les accords collectifs et les mutations.

S'agissant du contingent de la Mairie de Paris, 118 logements ont été attribués en 2020 dans le 15ème : cinq PLAI, 37 PLUS, 61 PLS et 15 intermédiaires plus 79 mutations et 60 accords collectifs.

S'agissant du contingent de la Préfecture Île-de-France : 160 baux ont, d'une part, été signés dont 78 Dalo. Il y avait 11 T2, 31 T3, 25 T4 et 10 T5. Quarante et un logements sur le contingent interministériel ont été réservés aux agents de l'État.

Sur l'ensemble des réservataires, Paris habitat a attribué 174 logements dans notre arrondissement à des candidats proposés par divers réservataires. Cela faisait : 80 T1, 163 T2, 99 T3, 46 T4 et 12 T5.

À la Mairie du 15ème, une nouvelle commission a été nommée après les élections. La première réunion a eu lieu le 8 septembre 2020. La commission de désignation de la Mairie du 15ème arrondissement est, à l'heure actuelle, composée d'élus : Marie-Caroline DOUCERÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Pierre MENUET, Chantal ROLGEN, Évelyne BOSCHERON et moi qui en assure la présidence. Elle est également composée des services sociaux (CASVP et SSP) qui siègent alternativement et de quatre associations : l'UIS, Familles de France, Restos du cœur et l'Œuvre Falret.

La commission s'est réunie 13 fois et il y a eu une commission administrative en juillet 2020. C'est la DLH qui oriente au fur et à mesure les logements destinés au contingent Mairie d'arrondissement. Nous avons alors un délai de trois semaines pour désigner trois candidats par logement. Au-delà de ce délai, le bailleur peut reprendre le logement. Tous les demandeurs sont enregistrés sur le fichier national AÏDA géré par la Ville. Une fois les caractéristiques du logement entrées dans le fichier, un moteur de recherche permet de sortir des candidats compatibles avec la typologie du logement et le montant du loyer (33 % des revenus en tenant compte du reste à vivre) qui correspond à la catégorie du plafond du logement.

La commission logement du 15ème tient compte, comme cela est inscrit dans son règlement intérieur, de critères de priorité : handicap, profession en lien avec le service de la population, agent de la Ville, police, pompier, personnel de la petite enfance ou de la santé ou du lien du demandeur avec notre arrondissement. Cinq dossiers sont présentés sur chaque

logement et la commission, après consensus, en retient trois qu'elle classe.

Au sortir de la commission, ceux-ci sont communiqués à la DLH pour transmission au bailleur concerné qui, instruction faite, passent dans les commissions bailleurs qui attribueront définitivement le logement au premier candidat ; s'il refuse au deuxième ; s'il refuse au troisième. Si les trois candidats ont refusé, le logement ne peut donc être attribué et il nous est donc redonné pour un second passage en commission afin que nous proposions trois autres candidats.

Aux commissions bailleurs auxquelles j'assiste quand il y a des dossiers présentés par la Mairie du 15ème, nous constatons que de nombreux dossiers sont refusés par le bailleur soit parce qu'il manque des pièces obligatoires soit que la demande n'était pas mise à jour (revenus différents, composition familiale différente, etc.) et que nous n'avions donc pas les bons critères pour sélectionner ces candidats.

Pour l'année civile 2020, 119 logements ont été proposés en commission soit 595 dossiers présentés dont 48 d'agents Ville et 49 mutations qui ne passent pas directement en commission logement. Cependant, seuls 82 baux ont été signés dont sept par des agents de la Ville. Les 119 logements étaient répartis selon les plafonds suivants : six PLA, 33 PLA-PLUS, 72 PLS et huit PLU. Je m'excuse, cela fait beaucoup de chiffres mais il est difficile de faire autrement.

Nous avons donc eu :

- 20 F1 d'une surface minimum de 18 m² jusqu'à une surface de 45 m² pour un loyer minimum de 276 € jusqu'à un maximum de 795 € ;
- 33 F2 d'une surface de 33 à 60 m² pour un montant de 389 à 1 173 € ;
- 47 F3 d'une surface de 47 à 81 m² pour un prix de 525 à 1 526 € ;
- 62 F4 d'une surface de 62 à 88 m² pour un montant de 754 à 1 701 € ;
- 85 F5 d'une surface de 85 à 113 m² pour un prix de 1 016 € à 1 717 €.
- 115 F6 d'une surface de 115 à 124 m² et d'un montant de 927 à 1 680 € ;
- un faux F3 de 59 m² pour 806 € ;
- deux faux F4 de 68 m² à 98 m² pour 868 à 1 112 €.

On peut constater le nombre important de refus des candidats après la CAL du bailleur et ce, malgré le risque de dépriorisation pendant un an. Les motifs les plus nombreux sont la localisation des quartiers et leur environnement qu'ils estiment insécures ou le loyer trop cher, un logement qu'ils estiment trop petit. Les rez-de-chaussée ne sont pas non plus très demandés. Nous pouvons également avoir des refus avec des raisons plus légères comme l'étage qui n'est pas le bon, le manque de balcon, etc. Cela représente, en tout, environ un tiers des désignations, ce qui est tout de même assez important.

En conclusion, je remercie les représentants des associations, les responsables des services sociaux de l'arrondissement et mes collègues de leur présence régulière à la commission qui permet une étude sérieuse et bienveillante des dossiers aboutissant à un consensus dans le classement des trois retenus.

Monsieur le Maire : Merci pour cette communication très précise qui montre que nous ne pouvons satisfaire que très peu de demandeurs. Il y a un certain nombre d'interventions, notamment Monsieur CANAL. Vous avez la parole.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous me permettrez de profiter de cette communication pour faire un petit bilan, de mon point de vue, de la politique du logement, certainement moins bienveillant et objectif que celui de ma collègue. Il tient en deux points : le premier, c'est l'éviction des classes moyennes de Paris. Il faut tout de même signaler que Paris perd chaque année 12 000 habitants, essentiellement des classes moyennes, tout simplement parce qu'elles ne trouvent pas de solution qui soit conforme à leur niveau de prétention en termes de revenus ou en termes d'habitat et de qualité de vie. Le deuxième point, c'est tout simplement la ghettoïsation progressive de plusieurs quartiers, y compris dans le 15ème arrondissement. Nous ne pouvons malheureusement que le regretter et ce d'autant plus que rarement, de mon point de vue, une politique publique n'aura été à ce point décalée entre les propos particulièrement laudatifs de l'exécutif parisien – je vous invite à lire sa communication absolument absconse – et la réalité telle que nous la voyons et la vivons dans le 15ème arrondissement.

Nous connaissons très bien les causes. Il y en a deux essentielles : la première, c'est une densification de plus en plus inconséquente du parc social singulièrement dans des zones déjà très densifiées, en particulier au sud du 15ème arrondissement. Vous le savez bien, sur les 22 600 logements

du parc social du 15ème arrondissement, l'essentiel a été constitué dans le sud, la zone la plus dense, la plus peuplée. À titre d'exemple - pour encore aggraver le portrait – sur les derniers 1 400 logements qui ont été créés dans le sud du 15ème ces dernières années, seuls 12 % concernent les classes moyennes. Cela veut dire qu'a contrario, 88 % des logements sociaux créés dans le Sud du 15ème arrondissement étaient dédiés, ventilés, fléchés, vers les publics précaires ou très précaires dans des zones qui sont déjà en voie de précarisation accélérée.

Évidemment, tout cela aboutit à la conclusion que ma collègue Sylvie CEYRAC a évoquée tout à l'heure qui fait que les classes moyennes, lorsqu'on leur propose d'aller dans des PLS ou des PLUS dans ces quartiers, refusent tout simplement car elles estiment que l'habitat, la qualité de vie, en tout cas leurs aspirations ne correspondent pas à la typologie de ces quartiers. Elles refusent au risque d'être blacklistées pendant un moment. Elles préfèrent assumer cette sanction plutôt que d'aller vivre dans ces quartiers.

Ce n'est en rien que les orientations, qui ont été arrêtées par la conférence parisienne du logement il y a deux ans, ont réglé la situation car, je le rappelle, nous ne bénéficions pas de quartier politique de la ville et nous n'avons donc pas le verrou qui empêche d'orienter le tir vers des propositions de logement pour les classes moyennes dans ces quartiers. On continue donc avec une politique insatiable de la part de l'exécutif parisien de mettre des publics précaires et très précaires dans les quartiers, notamment sud, du 15ème arrondissement.

Le deuxième facteur n'est, quant à lui, pas du tout négligeable parce qu'il y a des façons d'éviter ces difficultés-là, c'est la politique du logement telle qu'elle est pratiquée par la Ville de Paris c'est-à-dire la réduction de plus en plus importante de l'offre privée à Paris et dans le 15ème ; et je ne parle même pas du 15ème sud. Comment font-ils ? Nous le savons très bien : par le droit de préemption rapace – je dis bien rapace – qui est exercé. Chaque année, ce sont tout de même 150 millions d'euros qui sont consacrés à cette préemption dont dans des zones particulièrement denses. Il suffit de regarder l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement, comme à chaque fin d'année, avec une liste de préemptions et de conventionnements qui nous est proposée à nos suffrages ; droit de préemption qui est d'autant plus renforcé que depuis 2015, la Mairie de Paris peut préempter des logements dans des copropriétés privées. Elle dépense à des prix d'ailleurs exorbitants des préemptions quasi

individuelles. Il s'agit d'une méthode qui, en fait, soustrait au marché privé des biens et donc aggrave la tension immobilière du marché à Paris.

Ce phénomène se trouve évidemment aggravé par la politique du conventionnement. Je rappelle que le conventionnement, c'est l'intervention sur du domaine privé, sur des logements à loyer libre qui sont à peu près 10 % en dessous du marché privé au sens pur du terme, si je puis dire, et qui bénéficient au premier chef aux classes moyennes. Du coup, vous basculez ces logements à loyer libre dans le domaine public avec tout ce qu'il y a comme contraintes et le mécanisme des surloyers fait que les résidents se retrouvent avec des factures qui sont parfois multipliées par 1,5. Avec ce conventionnement, rien que pour la précédente mandature, ce sont 3 000 à 4 000 logements qui ont basculé dans le parc social parisien ; il faut avoir ce chiffre en tête. Tout cela mis bout à bout, vous avez une soustraction du marché privé et donc une diminution de l'offre et donc une tension sur le marché à la hausse et qui fait que ce sont les classes intermédiaires, les classes moyennes qui quittent Paris dans un phénomène de mobilité contrainte vers la banlieue ou vers la province. Je ne vais pas dire que le cadre de vie n'y est pas bien mais je ne vois pas pourquoi ces contribuables qui payent des impôts, qui soutiennent le commerce de proximité doivent faire bénéficier de leurs dépenses les villes de banlieue ou de province plutôt que le 15ème arrondissement pour lequel nous souhaitons un véritable équilibre démographique.

Comme je le disais tout à l'heure, les solutions existent et il est bien regrettable que la Mairie de Paris ne les utilise pas. Il y a, par exemple, un très bon mécanisme qui a d'ailleurs été créé par des élus communistes il y a très longtemps à présent : c'est l'accession sociale à la propriété ; système qui permet aux classes moyennes de pouvoir commencer à se constituer un patrimoine et de pouvoir enfin avoir des projets de vie à terme à Paris. Malheureusement, comme vous le savez, ce système qui existait auparavant à Paris a été aboli dès 2001 pour être remis en place seulement en 2017, soit 16 années de perdues. Vous me direz qu'il n'est jamais trop tard pour changer d'avis ; c'est ce qu'a fait l'exécutif parisien puisqu'en 2017, il a mis en place une foncière qui permet aussi d'acquérir des biens sur le domaine privé mais qui cette fois-ci, pour la bonne cause, les met à disposition de la classe moyenne. Le malheur veut que de 2017 à aujourd'hui, seuls 1 000 logements aient fait l'objet des acquisitions de la foncière parisienne dont aucun n'est consacré au 15ème arrondissement. Les 1 000 logements couvrent le 10ème, le 11ème, le 18ème et le 13ème

arrondissement. Manque de pot pour nous, nous n'intéressons malheureusement pas l'exécutif parisien. Cet abandon est d'autant plus regrettable car, je me permets de vous le signaler, le système de l'accession sociale à la propriété permet de rentrer dans les quotas de la loi SRU. Ce système n'est donc pas du tout en concurrence vis-à-vis des autres dispositifs qui sont déployés par la Mairie centrale.

Le deuxième élément qui permettrait d'éviter cette tension sur le marché immobilier, ce serait simplement de mettre en place un double moratoire : le premier sur la politique de préemption rapace sur des logements qui sont déjà occupés mais aussi sur celle du conventionnement qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, substitue, lui aussi, au domaine privé des biens et donc aggrave les tensions immobilières à Paris.

Je voudrais en finir par le troisième levier : c'est celui de l'incitation des particuliers à convertir des biens qui sont consacrés à des surfaces de bureaux dans des domaines de logements pour les particuliers. Vous savez qu'il existe un projet aujourd'hui qui s'appelle « Réinventer Paris » qui incite par des aides administratives, en quelque sorte, les propriétaires à convertir leurs locaux. Malheureusement, ce système est absolument insuffisant. Vous savez qu'en plus, convertir des bureaux en des logements individuels coûte excessivement cher et les dérapages sont très nombreux ; en atteste le projet Palatino dans le 18ème arrondissement. Au bénéfice de la révision du PLU, il eût été intelligent et sagace de profiter de cet outil administratif pour pouvoir inciter les propriétaires de bureaux à les convertir en logements plutôt que de créer de toutes pièces des bureaux qui ne serviront à rien, comme ceux de la tour Triangle.

Voilà mes chers collègues, ce que je pouvais restituer du bilan que nous pouvons en avoir. Je dirais tout de même au passage que si nous ne faisons rien, la Ville de Paris perdra l'ensemble de ses classes moyennes qui, faute de trouver un logement, ne trouveront bientôt plus de bureaux pour pouvoir travailler car n'oublions pas qu'à côté de cela, le prix de la location de bureaux à Paris augmente de manière très conséquente. Le taux de vacation est tout de même très faible : 4,76 %. Là aussi, le marché augmente. Seuls les grands groupes pourront bientôt rester à Paris. Les petites boîtes devront également quitter la place parisienne. Ceux qui sont concernés, ce sont évidemment les emplois des classes moyennes et certainement pas les CSP+ qui travaillent dans des grands groupes. Là, nous aurons le phénomène total d'éviction des classes moyennes à Paris.

Comme le disait Christophe GUILLUY, sociologue cher à mon cœur, nous n'aurons bientôt à Paris qu'un phénomène d'intégration des deux extrêmes de l'éventail social.

Monsieur le Maire : Merci. Cette analyse est assez pertinente. Malheureusement, le départ des classes moyennes, comme nous le savons déjà depuis de nombreuses années, ne fait que s'amplifier. Nous le voyons, par exemple, en ce qui concerne les pertes d'effectifs au niveau scolaire qui sont considérables depuis quelques années. D'autres interventions sur ce sujet pour évoquer la politique du logement social à Paris qui effectivement encourt pas mal de critiques ; critiques constructives ? Chacun a ses positions. Il y a en tout cas un diagnostic sur lequel nous pouvons tous nous mettre d'accord, à savoir que la politique mise en place par la Mairie de Paris depuis des années n'a pas permis de résoudre la crise du logement puisque nous avons de plus en plus de demandeurs. Là, je vois que, malheureusement, les logements sont plutôt en baisse qu'en hausse. Quant à la construction privée, qui est une des causes de cette crise, elle n'est, malheureusement, pas plus importante que les années précédentes.

Il y a juste un élément que je voudrais ajouter, nous avons déjà de nombreux logements sociaux dans le 15ème puisque nous tangentons les 20 %, ce qui est bien plus que de nombreux arrondissements qui ne sont pourtant pas situés à droite sur l'échiquier politique. Toutefois, le sujet c'est que l'on ne peut pas faire du chiffre pour faire simplement du chiffre en matière de logement social ; il y a tout un environnement qui doit permettre de bien insérer ces logements sociaux, par exemple, plus de mixité avec plus de classes moyennes, ce que nous n'avons pas suffisamment ici dans le 15ème malgré les demandes que nous formulons auprès de la Mairie de Paris, le fait qu'il y ait un accompagnement social pour les populations les plus fragilisées, les plus en difficulté qui ont du mal à s'insérer dans cet arrondissement et qui ont besoin d'un accompagnement social à tous les niveaux comme celui de la santé. Il faut également des équipements publics. Les écoles se vident effectivement – c'est un sujet – mais il y a un manque de beaucoup de choses. Comme vous l'avez dit, le fait que nous ne soyons pas inscrits en politique de la ville nous prive de pas mal de moyens qu'ont tous les arrondissements périphériques de la capitale, à part le 16ème mais il n'a que 3 ou 4 % de logements sociaux. En politique de la ville, je me réjouis, de par les discussions que j'ai eues avec la Mairie de Paris et surtout avec l'État, le Préfet de région, que celui-ci envisage plus que concrètement de

nous inscrire dans la nouvelle géographie de la politique de la ville telle qu'elle sera définie. Normalement, c'est 2023 mais il semblerait que ce sera peut-être retardé à 2024, ce qui serait très dommage. Anticipant cette inscription, le Préfet nous a permis d'avoir accès à un certain nombre de dispositifs comme les PRIG, par exemple, de la politique de la ville. Voilà un certain nombre de sujets sur lesquels nous devons réfléchir et continuer à travailler.

S'il n'y a pas d'autres interventions, c'était une communication, nous allons passer au projet de délibération suivant.

6. **2021 DU 111 – Acquisition d'un volume d'air à usage de crèche rue Théodore Deck (15e)**

7. **2021 DU 151 – Abrogation d'alignements au droit du 29 quai de Grenelle, sur le côté pair de la rue du Docteur Finlay (partiellement) et sur le côté impair de la rue du Docteur Finlay (totalité) 15e**

Monsieur le Maire : Il s'agit de la transformation du garage Renault en logements, bureaux, etc. Cet alignement permettra la création d'un jardin en bout de promenade du Quai de Grenelle.

8. **2021 DU 165 Maine-Montparnasse (14e et 15e) - Convention de Projet Urbain Partenarial avec la société SAS Oasis Montparnasse**

Monsieur le Maire : Monsieur PINET a la parole.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, si nous pouvons nous réjouir que cet arrondissement voit un nombre incalculable de projets – plus ou moins intéressants – sortir de terre, je souhaite attirer l'attention de notre Conseil concernant cette zone Montparnasse qui, si nous n'y prenons pas garde, dans les années à venir va être quasiment une zone interdite à l'ensemble des piétons tant les projets sont nombreux. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons récemment demandé à l'Hôtel de Ville l'organisation d'une réunion pour pouvoir discuter de tous ces projets. Outre ce projet Oasis, sur lequel je laisserai mes collègues répondre par rapport au choix de l'exécutif, nous avons la fin de la rénovation de la gare, la tour qui va bientôt rentrer en chantier pour quelques années, l'ancien immeuble CNP, dont la première phase c'est 18 mois de désamiantage, et d'autres projets qui arrivent les uns

après les autres. Je ne sais pas comment nous allons pouvoir imbriquer tout cela.

Donc, oui à la construction, oui à la rénovation, oui à l'amélioration mais attention à ne pas faire vivre un enfer et un calvaire pendant des années parce que là, si nous mettons tout bout à bout, cela fait près de 10 ans de travaux au cours desquels nous allons avoir emprise sur emprise au milieu d'une gare qui accueille plus de 300 000 passagers par jour et cela va être excessivement compliqué.

J'en terminerai sur le fait qu'il serait bien que, par exemple, lorsque des projets touchent des limites d'arrondissements, nous puissions être aussi associés puisque celui de la place de Catalogne va tout simplement perturber énormément le 15ème, et c'est sans compter les autres projets et les chantiers. Si déjà on ne peut plus sortir du 15ème et que l'on bloque tout Montparnasse, je ne sais pas ce que l'on va faire.

Monsieur le Maire : Merci. Voilà bien des sujets importants. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je rappelle, sur ce projet de délibération, qu'un certain nombre d'élus se déportent notamment Claire de CLERMONT-TONNERRE, Catherine IBLED et Florian SITBON puisqu'ils siègent au conseil d'administration de la SemPariSeine. Monsieur BRAGÉ a la parole.

Monsieur BRAGÉ : Bonsoir mes chers collègues. Je pense, comme cela vient d'être dit dans l'intervention précédente, qu'un certain nombre de questions restent autour de ce projet, sur son imbrication dans le quartier, sur la densification, sur la surélévation. Pour ne rien vous cacher, nous avons posé certaines questions ces derniers jours. Nous n'avons pas encore reçu de réponse. Pour ces raisons, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Oui, c'est vrai qu'il y a des réponses qui manquent. Par exemple, la commission du Vieux Paris s'est saisie de ce dossier qui date de 2019. Pourtant, la commission du Vieux Paris fait savoir que le dossier lui a été présenté trop tardivement et s'inquiète de la disparation de la façade de plaques de pierres agrafées au profit d'une façade entièrement lisse à cause de la pose d'un isolant, du bardage bois que rien ne justifie pour la surélévation de deux niveaux, de la perte de cohérence de l'œuvre de Jean WILLERVAL, de la perte aussi de la plaque mémorielle – mais ça, c'est malheureusement déjà fait – des musées Jean-Moulin et Leclerc. Elle interroge l'Hôtel de Ville sur l'insertion du projet dans un site

assez contraint notamment en termes de circulation et a ouvert un dialogue avec la SemPariSeine.

Il y a aussi, je le rappelle, une mobilisation des riverains – surtout côté 14 qui sont plus nombreux que côté 15 – notamment en fonction de la population nouvelle qui va être sur ce site. Nous avions proposé un projet complètement différent d'espace de coworking ou d'incubateur de start-up qui aurait parfaitement convenu au-dessus de la Gare Montparnasse. Là, il y aura des flux de piétons, de personnes dans un site qui n'est pas fait pour qu'on y habite ; c'est cela aussi le sujet. Il y aura une densification du site qui est très problématique. C'est la raison pour laquelle nous avons donné un avis défavorable à ce projet.

Allez-y, Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Nous sommes également pour le moins perplexes devant ce projet, comme cela a d'ailleurs été rappelé dans les interventions précédentes. Nous irions même plus loin : nous avons le sentiment que sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, la Mairie procède à l'envers et nous demande de valider des financements sans que nous puissions avoir accès aux informations nécessaires sur le projet en lui-même. D'abord que signifie les publics en difficulté ? S'agit-il de personnes à la rue ? De logements pour les femmes victimes de violence ? Quels types de personnes seront accueillis dans cette structure ? Voilà une des premières questions auxquelles il n'est pas apporté, dans le dossier versé à notre Conseil, des éléments de réponse.

Deuxième question : il est fait mention du fait que ce programme d'intervention, qui se situe dans le périmètre du projet urbain Maine–Montparnasse, pourra donner lieu à des ajustements. De quels ajustements s'agit-il ? C'est une interrogation d'importance puisque nous voyons bien s'additionner les projets dans le quartier Maine-Montparnasse jusqu'à défigurer les ambitions initiales, posant beaucoup de questions sur l'avenir de cet endroit.

Enfin, s'il ne s'agissait que des élus, mais nous regrettons une fois de plus le manque de concertation avec les habitants dans une zone où ils vivent depuis des années des travaux qui s'étaleront encore au cours des années à venir. C'est pourquoi, pour notre part, nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Oui, il y a eu des concertations avec les habitants mais ils s'y sont opposés et ils continuent à mener un combat contre ce

projet. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc soumettre aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Je vais peut-être d'abord donner la parole au rapporteur qui n'est pas Claire de CLERMONT-TONNERRE mais Monsieur Jean-Philippe PIERRE avant de soumettre au vote ce projet de délibération.

Monsieur PIERRE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce projet Oasis suscite de nombreuses questions et de nombreuses interrogations à la fois de la part de nos collègues mais aussi des riverains et des associations autour de la Gare Montparnasse.

Ce soir, nous examinons la DU 165 portant sur une signature de convention de projet urbain partenarial entre la Ville de Paris et Oasis. Le projet Oasis, je le rappelle, se trouve dans l'ancien musée de la Libération sur la Gare Montparnasse et devant le jardin de l'Atlantique. Il s'agit donc d'une réhabilitation du rez-de-chaussée et du premier étage avec une extension du bâtiment par deux rajouts d'étages. Ce projet s'inscrit évidemment dans le grand projet du pôle Montparnasse. Actuellement, ce bâtiment est occupé à titre précaire par l'Armée du Salut avec un centre d'hébergement d'urgence et une ressourcerie.

Le projet Oasis comportera au rez-de-chaussée, un café, une cantine de 200 m² et trois salles polyvalentes et dans les étages, une auberge familiale – à l'origine, c'était une auberge de jeunesse mais nous avons réussi à obtenir une auberge familiale – et environ 313 places d'hébergement au total. Il faut rajouter à cela, quatre logements très sociaux et six appartements avec une capacité totale de 36 places. Enfin, sur la toiture, il y aura un genre de potager. Nous ne savons pas encore trop comment cela va se matérialiser. Il y aura environ 280 m² d'un potager dit urbain. L'architecte a fait le choix de surélever ce bâtiment de deux étages par une structure en bois avec des bardages sur l'ensemble de l'immeuble, eux aussi en bois. Les accès envisagés au bâtiment sont ceux qui sont actuellement existants. Ils feront d'ailleurs l'objet d'une charte afin de garantir l'équilibre entre les usagers de la dalle, les usagers d'Oasis mais aussi les véhicules nécessaires à l'approvisionnement et au bon fonctionnement de ce bâtiment.

Tout d'abord, je tiens malgré tout à signaler tous les efforts effectués pour transformer l'auberge de jeunesse en auberge familiale. Comme vous l'avez rappelé précédemment, Monsieur le Maire, les riverains ont été particulièrement actifs pour que ce point-là soit modifié, en particulier une association que j'ai envie de citer car elle est très présente :

Montparnasse Atlantique, qui se trouve autour du projet et qui regroupe l'ensemble des riverains de Mouchotte et un peu de la rue du Départ et de la rue de l'Arrivée. Nous regrettons évidemment que ce lieu n'ait pas fait l'objet plutôt d'un lieu d'activité. C'est ce que nous souhaitions à l'origine. Nous voulions que les entreprises puissent s'installer sur ce lieu. Cela n'a pas été retenu. Nous avions aussi demandé que ce site soit retenu pour héberger des étudiants. Vous savez que le 15ème arrondissement a de nombreux étudiants qui n'ont pas de logement et nous aurions trouvé qu'il aurait été bon que ce site puisse être utilisé comme tel. Cela n'a pas été le cas. Malgré notre volonté et notre détermination, rien n'a été fait de ce côté-là pour les étudiants qui sont en mal de logement dans ce quartier.

Comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, il n'y a eu aucune concertation puisque la puissante association Montparnasse Atlantique n'a même pas réussi à obtenir quoi que ce soit comme modification par rapport à ce qu'elle souhaitait. La surélévation des deux étages se fera évidemment au détriment des immeubles voisins, ce que nous n'acceptons pas. Une fois encore, nous sommes précisément dans une densification. Comme cela a été rappelé par mes collègues tout à l'heure sur le sujet du logement social, nous n'acceptons pas la densification surtout que ce quartier est déjà extrêmement dense. Le fait de rajouter des étages et des habitants supplémentaires va rendre ce quartier difficile à vivre avec une augmentation des nuisances de jour comme de nuit.

Nous sommes aussi extrêmement inquiets des travaux d'Oasis car ceux-ci vont avoir lieu dans les mois prochains alors que d'autres sont en cours, comme a pu le rappeler Jean-Yves PINET il y a quelques minutes. D'ailleurs, le grand immeuble de la CNP qui se trouve sur la Gare Montparnasse va lui-même être aussi en travaux au même moment que le chantier Oasis. Personne ne voit comment tout cela va se coordonner et comment tout cela va fonctionner. Je rappelle que le quartier Montparnasse va vivre dans les 10–15 ans à venir des mouvements extrêmement importants de par ces travaux. Nous avons cité tout à l'heure la tour Montparnasse qui a déjà deux ans de retard, l'immeuble de la CNP sur lequel, comme je viens de le dire, on ne sait pas où on va par rapport à ça, le centre commercial, la tour du CIT, sans compter la forêt urbaine place de Catalogne qui fera que tout l'arrière de la gare sera inaccessible. A côté de cela, il y a environ sept nouveaux chantiers de petite taille à la fois boulevard de Vaugirard, boulevard Pasteur et dans toute cette zone.

L'autre point qui nous préoccupe, c'est le jardin de l'Atlantique. Il faut savoir que le projet Oasis donne sur le jardin de l'Atlantique et que nulle part dans ce projet Oasis, il n'est indiqué quelles seront les conditions d'usage et d'utilisation du jardin de l'Atlantique. Sera-t-il ouvert le jour ? Sera-t-il ouvert la nuit ? À quelle heure ? Comment va se faire la sécurisation du jardin de l'Atlantique ? Nous n'avons pas envie que ce très beau jardin se transforme en un espace de non-droit ouvert à tous vents où les accès ne seront pas contrôlés. Sur ce point, nous n'avons aucune précision de la part du projet.

Enfin, un dernier point : il faut savoir qu'aucune signalétique n'est prévue dans ce quartier pour donner et identifier les lieux et les espaces, ce qui rendra la vie absolument insupportable aux piétons. Là encore, nous n'avons toujours pas de réponse.

Pour toutes ces raisons, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, nous sommes défavorables à ce projet tant sur la méthode que sur les propositions. Par conséquent, je ne peux que redire ce qui a été dit : ce projet ne nous convient pas tel qu'il nous a été proposé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je vais donc soumettre ce projet de délibération aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Les Verts. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

9. **2021 DLH 129 – Réalisation 56 rue Desnouettes (15e) d'un programme de création d'un foyer de vie et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 90 logements PLS par l'association Benoît Menni - Subvention (1.800.000 euros)**

Monsieur le Maire : Il s'agit de la maison Sainte-Germaine.

10. **2021 DLH 156 – Réalisation Port de Javel Haut (15e) d'un programme de création d'un Centre d'Hébergement d'Urgence comportant 65 places par SEQENS Solidarités - Subvention (208.216 euros)**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une nouvelle péniche de l'Ordre de Malte. Il y a des interventions. Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, très rapidement un mot pour vous dire que nous voterons bien

évidemment pour cette délibération créant un centre d'hébergement d'urgence de 65 places. Les services de type domiciliation, accueil et hébergement d'urgence sont particulièrement essentiels en cette période de trêve hivernale. Ce centre sera un vecteur d'insertion pour une population extrêmement précaire et très fragilisée en cette période de crise sanitaire. Il sera également essentiel dans le parcours d'intégration des personnes sans domicile fixe et y compris les personnes réfugiées qui pourraient également être concernées et que nous devons accueillir comme il se doit sur notre territoire national.

Je vous invite également à voter cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il s'agit de la rénovation d'une péniche qui a été mise en place en 1999 déjà et qui a donc beaucoup vieilli. Celle-ci avait cette particularité à l'époque – c'est la raison pour laquelle ce projet nous intéressait beaucoup et nous y avons participé – d'héberger des personnes de la rue et surtout avec chiens, même si les choses ont évolué depuis. Merci de votre soutien à ce projet. La rapporteure, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. C'est un beau projet puisque l'actuelle péniche est en bout de course. SEQENS a lancé un appel à candidatures pour refaire une nouvelle péniche. Nous en avons reçu un certain nombre avec des projets très intéressants. J'en profite pour saluer le remarquable travail qui est réalisé depuis le départ par l'Ordre de Malte pour accueillir, pour accompagner, toutes ces personnes qui sont hébergées sur cette péniche et je vous invite à voter très favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Je le soumets donc aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. **2021 DLH 158 – Réalisation 7-9, rue des Frères-Morane (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI-7 PLUS) par SEQENS - Subvention (1 219 888 euros)**

Monsieur le Maire : Je vous propose maintenant d'examiner de façon jointe quatre projets de délibération DLH.

12. **2021 DLH 215 – Réalisation 4 rue Ernest-Renan Paris (15e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (355 320 euros)**

13. **2021 DLH 226 – Réalisation 4 passage des Écoliers (15e) d'un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité des services de 60 logements sociaux par AXIMO - Subvention (745 664 euros)**

14. **2021 DLH 227 – Réalisation, 6 passage des Écoliers (15e) d'un programme de rénovation de 40 logements sociaux et d'amélioration de la qualité de service par AXIMO - Subvention (712 622 euros)**

15. **2021 DLH 303 – Réalisation 96-98 rue du Théâtre (15e) d'un programme de rénovation de 80 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (1 411 247 euros)**

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

16. **2021 DLH 349 – Location de l'immeuble 9-11, rue d'Alleray (15e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique**

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL a la parole.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération illustre à peu près mon propos de tout à l'heure, de manière plus synthétique, notamment l'impéritie budgétaire de la Ville de Paris qui, une fois de plus, recourt sans vergogne au droit de préemption à rebours de toutes ses prétentions – déclaratives, en tout cas –. Elle a surtout recours à un système très particulier, qualifié d'ailleurs de manœuvre comptable par la CRC – pour ma part, je qualifierai plutôt cela de racket –, à savoir les loyers capitalisés. Pour ceux qui ne savent pas ce qu'est un loyer capitalisé, c'est la faculté que se donne la Ville de Paris, lorsqu'elle exerce son droit de préemption, d'exiger du bailleur qui va assurer l'exploitation des logements de se faire payer en avance l'intégralité des loyers sur plusieurs années. C'est un peu comme si Monsieur le Maire, vous embauchiez quelqu'un, puis que ce salarié vous dit merci de me payer mes 10 années de traitement parce que je suis impécunieux.

En l'espèce, ce projet, de surcroît, nous interroge beaucoup. Il interroge déjà car quel était l'intérêt d'aller densifier une zone qu'il l'est déjà de

manière assez importante ? Quel est aussi l'intérêt, alors qu'on prétend à longueur de temps végétaliser, créer des zones de lutte contre les îlots de chaleur, de densifier encore davantage ? D'ailleurs, au passage, il faudra aussi nous expliquer comment on assure l'accès au secours car on va créer une espèce de fort avec six petits pavillons au milieu, qui vont d'ailleurs étouffer, et qui, en plus, vont avoir le privilège d'avoir du bruit à longueur de journée puisque cela va résonner énormément.

Enfin, ce qui est le côté le plus truculent de cette opération qui est déjà en totale contradiction avec ce qui est invoqué au niveau parisien, c'est surtout l'absence totale de concertation. Je me permets de vous dire qu'à l'issue du dernier conseil de quartier où j'étais présent, nous avons été après la fin de session, puisque cela n'était pas à l'ordre du jour, interpellés par l'association des riverains sur la situation de cette préemption, à bon droit d'ailleurs. Depuis un an et demi, Monsieur le Maire, nous voyons passer des délibérations nombreuses, nourries, qui créent des commissions Théodule à tout-va, des commissions de consultation, des assemblées citoyennes, des cahiers d'acteurs ou je ne sais quel autre terme de novlangue sans pour autant prendre la peine d'en utiliser au moins un pour le consulter et surtout tenir compte des consultations. Je dis souvent que le tout n'est pas de créer des instances de concertation mais de tenir compte de la concertation, ce qui, manifestement, en l'état, n'a pas du tout été appliqué et ne l'est d'ailleurs quasiment jamais dans le cas de l'exercice du droit de préemption.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le Maire, que ce projet-là nous préoccupe beaucoup. Je disais tout à l'heure que le 15ème arrondissement est déjà assez chargé en logements sociaux. Quel est l'intérêt d'aller encore densifier nos zones qui le sont déjà trop ?

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Il est vrai que ce projet est absolument scandaleux puisqu'il s'agit en cœur d'îlot, au milieu de centaines de logements, sur un toit de parking, de réaliser des dizaines de logements alors qu'il y avait un projet alternatif qui existait de la part des riverains qui consistait à végétaliser cette parcelle ; effectivement, pourquoi pas supprimer le parking – ou en tout cas une partie – et végétaliser. Là, il s'agit de construire cinq étages sur rue plus six maisons individuelles sur l'aire de la parcelle. C'est quelque chose qui va occulter les vues, qui va densifier l'îlot, qui va faire encore plus un îlot de chaleur. Aucune réflexion sérieuse n'a été engagée sur le fonctionnement de tout cela. C'est donc vraiment une rupture d'équilibre de l'habitat dans ce

secteur déjà extrêmement dense qui porterait gravement atteinte aux conditions de vie des habitants.

Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je ne vais pas répondre à chaque DLH ; cela nous permettra d'économiser du temps. Cependant, à l'occasion de celle-ci, je voudrais noter les contradictions dont vous faites part. On ne peut pas à la fois dire qu'il n'y a pas assez de logements pour les classes moyennes et ne pas vouloir construire du logement social puisque les classes moyennes, contrairement à ce que vous avez dit, peuvent en bénéficier ; cela dépend de l'endroit où on situe les classes moyennes. C'est un chiffre que nous avons beaucoup rappelé puisque nous avons souvent eu ce débat dans cette assemblée : 70 % des Parisiens ont droit d'accès au logement social. Il y a donc différentes catégories. Il faut donc construire du logement et du logement social. Or si on est à la fois contre la préemption et que l'on est en même temps contre une densification à certains endroits, une construction à certains endroits, on ne peut pas construire de logements. C'est quelque chose qui nous oppose. Nous sommes pour construire du logement social parce que, comme les chiffres l'ont rappelé - on voit bien en regardant le nombre de logements qui ont été attribués cette année, y compris dans le 15ème, et le nombre de demandeurs de logements dans le 15ème y compris de gens du 15ème et y compris de Parisiens, y compris d'agents de la Ville qu'il faut loger – nous ne nous satisfaisons pas que les gens qui servent les repas à la cantine, que les infirmières, que les professeurs ne puissent pas accéder au logement social et ne puissent pas être logés à Paris.

Je ne reprendrai donc pas la parole sur les autres DLH parce que nous n'allons pas faire le débat de manière incessante. À un moment donné, nous avons, nous, quelque chose de clair, de volontaire sur cette question qui, contrairement à ce que vous dites, se fait avec intelligence et de manière réfléchie. Cela nous oppose. En tout cas, nous sommes clairs sur le sujet. On ne peut pas à la fois ne pas vouloir densifier, ne pas vouloir préempter. Finalement, c'est être contre le logement social. Cela n'est pas notre cas.

Monsieur le Maire : Merci. Évidemment chacun exprime ses positions mais je voudrais que l'on évite la caricature. Vous avez bien vu lors de ces 16 délibérations de DLH que nous en avons voté une bonne moitié sinon plus. On ne peut donc pas dire que nous sommes défavorables à la

construction de logements sociaux. Simplement, nous n'accepterons pas qu'on laisse faire n'importe quoi dans le 15ème et que l'on construise n'importe où n'importe comment. C'est ça le sujet. Il y a des projets de délibération qui sont tout à fait sérieux et que nous avons évidemment étudiés attentivement, comme cela est notre rôle, et que nous avons votés.

Maintenant, ce projet-là est vraiment une espèce de caricature de tout ce qu'il ne faut pas faire en matière de logement social. C'est absolument scandaleux. Je ne sais pas si vous connaissez le site mais je vous invite, mes chers collègues, à aller le visiter. Il s'agit d'un parking qui est rue d'Alleray, qui est surplombé par des centaines de logements dans des barres tout autour, donc déjà extrêmement dense. C'est le seul espace de respiration dans ce cœur d'îlot qui est d'une densité absolument inouïe. Là-dessus, la Ville, comme si elle ne pouvait pas faire cela ailleurs, va préempter pour construire encore des dizaines de logements sociaux et des maisons individuelles. C'est complètement invraisemblable. Comment peut-on ensuite parler de dédensification de la ville, d'espaces de respiration, de végétalisation alors même que les habitants sont parfaitement au fait du fait que le parking n'est pas forcément quelque chose qui doit être durable ? Il faut des places de parking aussi mais ils ont étudié et ils sont venus nous voir à un certain nombre de reprises pour nous proposer un projet de végétalisation de ce cœur d'îlot au lieu d'y construire et de bétonner de façon inconsidérée. C'est ça le sujet.

Des projets de délibération, nous en acceptons. Je vous signale qu'il y a eu un doublement du nombre de logements sociaux dans le 15ème depuis ces 15 ou 20 dernières années, ce qui est tout de même colossal. Nous sommes à 25 000 logements sociaux. Nous tangentons maintenant les 20 % de logements sociaux ; je suppose que nous les avons dépassés depuis lors avec tout ce qui est en chantier. Combien d'arrondissements du Centre de Paris et qui ne sont pas forcément de la même orientation politique n'ont que 10 % de logements sociaux ? Bref. On a donné l'aval mais il faut qu'il y ait un certain nombre de conditions.

Aujourd'hui, sur ce projet de délibération en question, je pense qu'il faut une mobilisation même des élus de la majorité pour faire comprendre à Paris habitat et à la DLH que cela est totalement irréaliste et qu'il y aura une levée de boucliers considérable, que ce projet ne pourra pas se faire. C'est inadmissible. On ne peut pas mépriser les habitants, gâcher la vie

des habitants, des locataires comme des propriétaires, à ce point en mettant en place des opérations d'urbanisme qui ne sont ni fait ni à faire.

Pour répondre aux orateurs, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame DE CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement dire que cette opération de préemption représente pour les habitants du quartier Alleray-Vaugirard une double peine. Non seulement la Maire de Paris vient de préempter l'emprise de 1 200 m² située au 9–11, rue d'Alleray pour y réaliser une opération de densification et de création de logements sociaux avec la construction d'un immeuble de cinq étages sur rue et six maisons dans la cour juste au pied des fenêtres des habitants des immeubles avoisinants mais, en prime, alors qu'il est devenu impossible de stationner rue de Vaugirard du fait des nouveaux aménagements cyclables, cette préemption supprimera les 154 boxes de parking occupés par les riverains situés sur cette emprise.

Curieusement et contrairement à l'ancien garage du 218 Croix-Nivert, ce site n'avait pas été frappé de réserve pour logements sociaux lors des différentes modifications du PLU. Sans doute pour réparer cet oubli, la Ville aura décidé d'user de tous les moyens et même via une procédure en justice engagée il y a quelques années pour acquérir cette parcelle afin d'y réaliser une opération de logements sociaux et de supprimer le parking de grande remise existant.

S'il est vrai que le traitement de la façade du bâtiment sur rue méritait d'être amélioré, le projet de construction d'un immeuble et de maisons sur ce site est contre-nature. D'abord, cette emprise est entourée d'immeubles de grande hauteur et la cour qui surplombe le parking est une véritable caisse de résonance sur laquelle donnent des dizaines voire des centaines d'appartements. Ensuite, il existe déjà des logements sociaux avec notamment un immeuble mitoyen géré par Elogie au 13 rue d'Alleray. Enfin, ce projet s'inscrit à contre-courant du futur PLU bioclimatique qui vise à privilégier les espaces de respiration et de végétalisation et non à densifier de façon outrancière les espaces libres.

Mes chers collègues, les habitants du 15ème nous ont élus pour améliorer leur qualité de vie et préserver leur cadre de vie et non pour les détériorer. Je déplore que le 15ème soit ainsi ciblé par les représentants de l'exécutif parisien qui tous les vendredis se réunissent à l'Hôtel de ville pour décider des préemptions. Ainsi après le 9–11 Alleray, la Maire de Paris vient de préempter au cours des mois d'octobre et de novembre le 28 rue Fizeau

alors même qu'un porteur de projet avait obtenu un permis de construire sur ce site, le 24 rue Gerbert situé à l'angle de la rue Vaugirard. S'agissant du 226 rue Lecourbe au vu du montant de 20 millions et de l'ampleur des travaux à réaliser, la Ville a finalement décidé de déléguer son droit de préemption à un autre bailleur afin de ne pas trop impacter son compte foncier. J'ajoute que l'angle Convention–Saint-Christophe est lui aussi actuellement menacé de préemption.

À l'heure du big-bang de la territorialisation vanté par la Maire de Paris, les préemptions se réalisent sans prendre en compte l'avis du Maire d'arrondissement, sans apporter de réponse aux arguments avancés dans les courriers de la Mairie du 15ème, sans échanger sur les besoins de l'arrondissement en termes de typologie ou de catégorie de logements et sans même tenir compte des caractéristiques du quartier. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter contre le projet de délibération du 9-11 Alleray.

Enfin, pour éviter tout raccourci caricatural sur nos positions, je vous informe que notre majorité pourrait voter favorablement neuf délibérations DLH sur les 13 qui sont inscrites à l'ordre du jour de notre séance de ce soir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je voudrais m'excuser auprès de Louisa FERHAT qui avait demandé la parole et à qui j'ai oublié de la donner. Je vous la donne donc, Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais juste dire que je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris. J'attends des Conseillers de Paris qu'ils soutiennent vraiment les quartiers Alleray-Procession et Brassens. Cette densification, ça n'est plus possible. Quand on voit la concentration et que l'on me parle après de mixité sociale, je ne peux pas comprendre. Excusez-moi de m'emporter un peu mais pour moi, cela n'est plus acceptable. J'attends de tous les Conseillers de Paris de nous défendre au moins sur ces deux quartiers et que l'on construise dans les autres arrondissements, que l'on obtienne aussi 20 % dans tous les autres arrondissements ; qu'ils soient de Droite, de Gauche, qu'ils soient Verts, cela n'est pas mon problème. Dans les deux quartiers, nous avons une école et nous allons en avoir une deuxième, peut-être Vigée-Lebrun, qui va peut-être devenir encore une école que l'on appelait... Je ne sais même plus comment on les appelle parce que je m'emporte.

Monsieur le Maire : Zone d'éducation prioritaire.

Madame FERHAT : Voilà, en zone prioritaire. Et on parle de mixité sociale ! Et c'est la Gauche qui me parle de mixité sociale ! Non. Non, je ne l'entends pas. Maintenant, que cela plaise ou pas, je dis ce que je pense.

Monsieur le Maire : Merci de ce cri de révolte bien légitime. Je vais maintenant passer au vote de ce projet de délibération avec l'avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? La Gauche et les Verts. Contre ? Qui s'abstient ? Personne. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

17. **2021 DLH 364 – Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 49 rue de la Fédération (15e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 39 logements sociaux (23 PLAI - 16 PLUS)**

18. **2021 DLH 400 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 44-46, boulevard de Grenelle (15e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 51 logements sociaux (15 PLAI - 20 PLUS - 16 PLS)**

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE a la parole.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, ce programme de conventionnement, ainsi d'ailleurs que celui qui suit la délibération qui concerne la rue de la Fédération, suscite évidemment de nombreuses questions. Il s'agit dans les deux cas de convertir en logements sociaux des appartements qui relèvent du parc libre de la RIVP. Ces opérations illustrent d'ailleurs parfaitement les carences qui ont été dénoncées depuis le début de ce Conseil – carence est sans doute un euphémisme – de la politique municipale du logement social.

En l'occurrence, la réunion organisée par la RIVP le 15 novembre à l'attention des locataires de ces deux adresses a révélé l'opposition et les inquiétudes d'une majorité d'occupants, du moins pour ceux qui ont pu se connecter, puisqu'il s'agissait d'une visioconférence. Il semble d'ailleurs indispensable que des réunions sur site soient organisées sous peine d'exclure une partie des locataires, notamment âgés, qui ont besoin d'accéder aux informations utiles pour faire un choix.

S'agissant du 44–46 boulevard de Grenelle, nous aurions un motif de nous réjouir puisqu'un tiers environ des logements serait des PLS. Cependant, cet immeuble qui était à l'origine un immeuble de bureaux a été transformé en logements sans que le bailleur ne procède pour ce faire à la réhabilitation lourde qui aurait été nécessaire. Les locataires se plaignent donc à raison depuis des années du mauvais entretien des parties communes mais aussi des logements qui sont pour beaucoup de véritables passoires thermiques. Quant au 49, rue de la Fédération, la Ville nous propose la création de 39 logements sans aucun logement intermédiaire. Ici comme ailleurs, nous demandons une offre de logements qui soit équilibrée et adaptée à la demande locale avec une part significative de PLS.

S'agissant des travaux nécessaires, il faut dire que cette délibération, tout comme l'autre, est pétrie de contradictions. L'exposé des motifs nous indique que le conventionnement doit permettre des programmes de rénovation énergétique du bâti dans la durée du bail ; une promesse bien peu engageante puisque le bail est de 65 ans. Mais, quelques paragraphes plus loin, on peut lire « *l'ensemble immobilier est dans un bon état général et ne nécessite pas de travaux sur le court terme.* ». La fiche technique de la RIVP confirme cela puisqu'il est indiqué « néant » dans la rubrique prévisionnelle de travaux. Il faudrait donc savoir : le conventionnement n'est-il qu'un outil au service d'une politique du chiffre ? Monsieur le Maire l'évoquait tout à l'heure. Nous espérons évidemment que ces inquiétudes seront vite démenties et que le bailleur démontrera que le mauvais entretien global du parc social parisien souffre des exceptions et que la qualité de vie des occupants du 44 Grenelle comme du 49 Fédération est réellement prise en considération.

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL, vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Je vais moi aussi faire une considération un peu générale y compris sur les délibérations qui suivent ; cela évitera d'avoir le débat à plusieurs reprises. Ce que je voudrais ici dénoncer au nom de notre groupe, c'est un double jeu de bonneteau. Il y a en fait un bonneteau social par ces politiques de préemption et de conventionnement qui fait qu'en retirant des logements du marché libre, vous augmentez les prix. Évidemment, les plus riches peuvent toujours se loger mais précisément ceux qui étaient déjà pris à la gorge par les loyers actuels doivent y renoncer. Donc, vous chassez d'une main ceux que vous prétendez aider de l'autre. Bonneteau financier ensuite puisque, comme

on le voit dans les détails des multiples projets de délibérations qui nous sont soumis, la logique de versement des loyers capitalisés se poursuit, ce qui revient à amputer la Ville de recettes futures pour financer les dépenses actuelles ; nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet de nombreuses fois ici. C'est une manœuvre qui a été dénoncée à plusieurs reprises et qui, pourtant, se poursuit et qui, honnêtement, est à la limite de l'escroquerie comptable si ce n'est démocratique.

C'est pourquoi nous nous opposerons à la plupart de ces délibérations.

Monsieur le Maire : Merci. Sur le deuxième point, je pense que le ministère des Finances peut agir aussi pour que cette procédure ne soit pas mise en œuvre à nouveau par la Mairie centrale. Sur le premier point, vous avez parfaitement raison. Je me souviens de ce qualificatif de la politique municipale : c'est de reloger les plus aisés et les plus aidés et au milieu, on ne peut pas se reloger lorsque l'on appartient aux classes moyennes.

Je voudrais dire sur ces deux projets de délibération – il s'agit de programmes de conventionnement d'une centaine de logements par la RIVP – que là non plus, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas convenable. Avec ma collègue, nous avons assisté à la réunion de concertation avec les locataires. Cela ne s'est pas bien passé du tout et on peut le comprendre puisque les gens ne savent pas à quelle sauce ils seront mangés. Nous avons pu constater que l'enquête sociale n'étant pas réalisée, la RIVP est incapable de classifier les catégories de logements dans ces deux immeubles donc elle ne sait pas dire ceux qui paieront moins de loyers et ceux qui seront amenés à quitter les logements dans un certain nombre d'années. Nous avons accepté des conventionnements par le passé de Paris habitat et autres. Cependant, c'est la première opération dans laquelle la RIVP ose engager un conventionnement sans proposer de travaux de rénovation de ces immeubles, comme l'a excellemment dit Jacques-Henri SEMELLE il y a un instant. En général, les conventionnements sont faits pour, en partie en tout cas, obtenir des crédits, d'État notamment, qui permettent de rénover les bâtiments, d'autant plus que pour les deux bâtiments du 44–46 boulevard de Grenelle, il s'agit d'une transformation de bureaux en logements. C'était un immeuble de bureaux qui était très mal conçu, qui a été transformé en logements et cela ne marche pas du tout. Depuis l'acquisition par la Ville de Paris de cet immeuble, nous ne cessons de recevoir des plaintes des habitants par rapport au fonctionnement, par rapport au chauffage, par

rapport à tout ce qui va mal dans cet immeuble et qui ne permet pas aux habitants d'y vivre convenablement. Là vraiment, il s'agit d'une provocation grossière de la RIVP que nous ne cessons de dénoncer et à laquelle nous nous opposerons.

Il y a maintenant une réponse aux orateurs de Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Comme à chaque Conseil du mois de décembre, nous recevons une avalanche de délibérations portant sur la réalisation de logements sociaux par le biais de préemptions, d'acquisitions et de conventionnements. Ces deux délibérations portent sur une opération de conventionnement en logements sociaux de deux ensembles du parc privé de la RIVP qui, de ce fait, vont basculer dans le parc social ; opération dont nous avons pris connaissance le 15 novembre lors d'une visioconférence, que vous évoquiez Monsieur le Maire, en même temps que les locataires de ces deux immeubles situés aux 49, rue de la Fédération et 44, boulevard de Grenelle.

Je rappelle que sous couvert de bonnes intentions, ces opérations de conventionnement permettent à la Ville de Paris d'augmenter artificiellement la production de logements sociaux et d'abonder le budget municipal en ponctionnant les produits des loyers capitalisés. Cette procédure consiste pour la Ville à demander à ses bailleurs sociaux la totalité des loyers dus sur plusieurs dizaines d'années au lieu de bénéficier de recettes annuelles. Cette manœuvre comptable que nous dénonçons aura permis à la Maire de Paris de prendre dans la poche des bailleurs 1,2 milliard en six ans et cela au détriment de la réalisation des travaux d'entretien du parc social. Si nous avons accepté plusieurs projets de conventionnement, en l'état il n'en sera rien pour ces deux opérations pour lesquelles aucune concertation n'a eu lieu en amont avec la Mairie du 15ème.

D'autre part, nous ne comprenons pas que, contrairement à l'habitude, ces deux opérations ne soient pas accompagnées d'une opération de rénovation Plan climat et d'améliorations de la qualité de service, comme cela vient d'être évoqué par Jacques-Henri SEMELLE. Or que ce soit au 49 rue de la Fédération ou au 44, boulevard de Grenelle, ces ensembles connaissent, entre autres, des problèmes récurrents de chauffage dont la facture peut s'élever dans certains logements à 300 € par mois en hiver.

Pour reprendre les termes de certains résidents : nous avons des grille-pain à la place des radiateurs.

J'ajoute que les riverains du 44, boulevard de Grenelle, qui sont confrontés à de multiples difficultés, dénoncent l'aberration de la transformation de cet immeuble de bureaux en logements. Du fait de sa façade en murs rideaux, leurs logements sont des glacières en hiver et intenables en été. De plus, les installations électriques ne sont pas aux normes, l'accès au parking n'est pas sécurisé, les parties communes sont en mauvais état. Bref, nous sommes saisis de problèmes de tous ordres.

D'autre part, une fois de plus nous déplorons qu'aucune enquête sociale n'ait été réalisée avant de flécher les catégories de logements. En l'état, la Maire de Paris impose au bailleur une répartition arbitraire et aléatoire. Avec 70 % de PLAI et PLUS au 44 boulevard de Grenelle et 100 % de PLUS et de PLAI pour le 49 rue de la Fédération, cette répartition à l'aveugle s'inscrit à contre-courant de la politique de mixité sociale et ne manque pas d'interpeller les résidents sur l'évolution du peuplement au fur et à mesure des renouvellements de baux et de l'entrée de nouveaux arrivants. Ainsi, avec zéro PLS au 49 rue de la Fédération, le signal est on ne peut plus clair pour les classes moyennes.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter contre ces deux délibérations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumets la première de ces délibérations à votre vote. C'est la DLH 364 pour le 49 rue de la Fédération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Le DLH 400 qui concerne le 44-46, boulevard de Grenelle. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté également. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

19. **2021 DLH 423 – Réalisation, 33 rue des Volontaires (15e) d'un programme d'acquisition/amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat - Subvention (778 967 euros)**

Monsieur le Maire : Monsieur Jean-Philippe PIERRE a la parole.

Monsieur PIERRE : Nous connaissons tous cette délibération puisqu'elle a déjà été présentée en Conseil d'arrondissement le 22 juin dernier. C'est toujours le même sujet : préemption, préemption, préemption. Nous en avons parlé et nous en parlons toutes les cinq minutes depuis le début de notre Conseil. Rien ne change. Nous sommes là sur une opération de préemption. Nous avons déjà donné un avis défavorable. Nous maintenons donc cet avis défavorable conformément au vote du 22 juin dernier. Merci.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE pour répondre à l'orateur.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vient de le rappeler notre collègue Jean-Philippe PIERRE, lors de notre Conseil de juin, nous avions émis un avis défavorable sur la préemption de cet immeuble. Nous avions alors dénoncé l'absence d'information des locataires et la brutalité de ce mode opératoire qui, du jour au lendemain, fait passer les résidents d'un immeuble privé en locataires sociaux de Paris habitat. Afin d'avoir des éclaircissements sur cette préemption pour un montant très élevé de près de 10 millions, nous avions demandé à la Ville de nous communiquer l'étude technique et financière réalisée par la DLH avant préemption, ce que l'exécutif a refusé précisant qu'il n'était pas opportun de transmettre ce type de documents aux Mairies d'arrondissement. À l'heure de la territorialisation, ce type de réponse interroge.

Le 33 Volontaires étant enclavé sur le site de l'institut Pasteur, nous avions également suggéré que la Ville se rapproche de Pasteur afin de voir dans quelle mesure les logements vides pourraient être proposés à des chercheurs. À ce jour, nous n'avons pas de retour.

Nous pouvons également regretter qu'il ne soit pas prévu d'installer un ascenseur dans cet immeuble et que 22 appartements sur 23 soient des T2, ce qui n'est pas très encourageant pour les familles en attente d'un logement.

Dans le prolongement de notre vote précédent, je vous propose mes chers collègues, d'émettre un avis défavorable.

Monsieur le Maire : Avec un avis défavorable de l'exécutif, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

20. **2021 DLH 442 – Réalisation 226 rue Lecourbe (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (4 PLAI-8 PLUS) et 12 logements à loyer intermédiaire par Seqens - Subvention (1 247 119 euros)**

21. **2021 DLH 444 – Complément de financement pour la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux**

Monsieur le Maire : Il s'agit de rénovation de bâtiments dans une optique de logement durable et de mise en sécurité de bâtiments et de parkings concernant, dans le 15ème, les adresses suivantes : 1–5 rue Léon-Dierx, 22, rue Balard, 34 et 36, rue Cauchy, 1 rue Léon-Dierx, 213 rue Saint-Charles, 76 rue Lecourbe, 44-46 boulevard de Grenelle, 67 rue Balard.

22. **2021 DLH 459 – Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation**

23. **2021 DLH 460 – Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme**

Monsieur le Maire : Aminata NIAKATÉ, je vous donne la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, la massification des plates-formes de location touristique est un fléau à la fois pour le logement et pour le commerce. L'Apur estime la perte de résidences principales à 20 000 depuis l'arrivée d'Airbnb et consorts soit 75 % du marché des plates-formes. Après un petit retard, la Ville de Paris s'est dotée de moyens pour lutter contre ces dérives via des actions en justice et du lobbying pour changer la loi notamment avec le numéro d'enregistrement, la transmission des données à la Ville, les contrôles, les sanctions et l'obligation de compenser la surface de logement. Même si les résultats sur le marché du logement ne sont pas encore évidents, ces mesures devraient pouvoir à terme produire des fruits dans les années qui viennent.

Cette délibération ainsi que la DLH 460 que j'évoquerai tout à l'heure permettent d'avancer dans la bonne direction...

Monsieur le Maire : Si vous voulez, nous pouvons les regrouper.

Madame NIAKATÉ : Comme vous le souhaitez.

Monsieur le Maire : Comme cela, cela nous permettra d'avoir un débat.

Madame NIAKATÉ : Très bien, j'enchaînerai sur la DLH 460. La DLH 459 concerne le mécanisme de la compensation lors d'un changement d'usage. Par exemple lorsque vous transformez un logement existant en local d'activité économique, vous devez compenser en produisant des mètres carrés de logement. Elle vise également les droits de commercialité, à savoir quand un bailleur social transforme du bureau en logement, il récupère des droits de commercialité qu'il peut vendre à un tiers. La présente délibération durcit la règle de compensation en particulier lorsque l'on transforme du logement en Airbnb pro. Il faudra désormais trouver 3 m² de bureau à transformer en logement pour chaque mètre carré dans certains quartiers. Nous voterons donc pour cette délibération. Nous avons juste un point de vigilance : il faudrait peut-être s'assurer qu'aucun bailleurs sociaux ne puissent vendre leurs droits de commercialité pour de la transformation en Airbnb pro. Je ne suis pas certaine que cela se fasse en pratique, mais cela ne ressortait pas clairement de la rédaction du règlement.

Quant à la DLH 460, il manquait un dispositif majeur pour lutter contre la massification de ces plates-formes. Lorsqu'un investisseur transforme un commerce en logement Airbnb professionnel, il change donc la destination, ce qui est différent du changement d'usage. La Ville ne pouvait pas s'y opposer. Il en a résulté que des milliers de commerces en rez-de-chaussée ont disparu. La loi Elan a prévu un dispositif permettant de limiter cela. Le décret d'application est récemment entré en vigueur. C'est une initiative que nous saluons, même si cela a pris trois ans. C'est l'objet de la présente délibération DLH 460. Désormais, la Ville aura le moyen de contrôler et de s'opposer à ce changement de destination. Deux points de vigilance cependant : s'assurer que les arrondissements seront bien associés dans l'étude du dossier et que les ressources humaines des services puissent absorber ce travail supplémentaire. Voilà pour mes observations.

Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre d'intervenants. Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Nous approuvons, pour notre part, le resserrement des critères qui concernent les locations, notamment type Airbnb. Néanmoins, nous aurions aimé voir figurer un plan d'action plus vigoureux contre les nuisances sonores dont se plaignent beaucoup des riverains qui sont confrontés dans leur voisinage à des locations saisonnières touristiques et nous aurions donc voulu que la Mairie introduise dans le règlement municipal un critère contraignant les propriétaires qui souhaitent louer un local à usage commercial en tant que meublé touristique à effectuer des travaux d'insonorisation de leur bien si nécessaire et puis, par ailleurs, que l'on puisse mettre un système d'autorisation temporaire révocable en cas de nuisances constatées.

Monsieur le Maire : Position utile et pertinente. Madame ORAKCI a la parole.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, si nous regroupons les délibérations, j'aimerais intervenir sur la délibération DLH 460. Mes chers collègues, nous nous réjouissons, bien sûr, qu'un cadre réglementaire soit mis en place concernant l'utilisation des locaux à usage commercial pour faire de la location en tant que meublé de tourisme. Néanmoins, nous regrettons que le règlement, dont l'adoption fera l'objet de cette délibération, ne prévoie pas clairement l'association des Mairies d'arrondissement dans l'instruction des dossiers. Ce sont les Mairies d'arrondissement qui sont au contact des habitants, au contact des acteurs économiques et qui connaissent le quotidien des quartiers. Les Mairies d'arrondissement sont dès lors les mieux placées pour préserver dans les quartiers, dans les meilleures conditions et de manière adéquate, l'équilibre entre d'une part le logement, la place du logement, et d'autre part la vie économique. Si on ne peut qu'être favorable à la mise en place de ce cadre qui vient réglementer une pratique qui se développe fortement dans les grandes villes et qui est la transformation des locaux commerciaux pour de la location en meublés de tourisme, on ne peut que regretter que la consultation des Mairies d'arrondissement ne soit pas expressément inscrite dans le règlement municipal. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Absolument. Le big-bang territorial n'est pas passé par là, malheureusement. D'autres interventions ? Il y a deux rapporteurs : Messieurs JOZEFOWICZ et MENUET. Monsieur JOZEFOWICZ, allez-y.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme on le sait, tout changement d'usage de local d'habitation fait l'objet de règles strictes destinées à éviter la disparition de logements au sein d'un

arrondissement. À moins qu'il s'agisse par exemple au rez-de-chaussée d'établir une activité de profession libérale, d'y accueillir une association ou une fondation ou d'y exercer une activité artisanale sur cour ou sur rue ou par exemple, à l'étage, d'exercer certaines professions libérales ou par exemple s'il s'agit d'une demande formulée par une personne physique ou morale, l'autorisation visant au changement d'usage des locaux, mis à part ces exceptions, est toujours soumise à des compensations. Celles-ci ont été renforcées puisque le 15ème se situe en secteur de compensation renforcée. Par exemple, pour la transformation en meublé de tourisme, sur laquelle je serai assez bref, la compensation se fera dans le même quartier et à raison d'une surface de 2 m² pour 1 m² de surface transformée. Pour les autres transformations, cette compensation, outre le fait d'avoir lieu dans le même arrondissement, doit représenter le double de la surface transformée, c'est-à-dire que la surface compensée doit donc faire le double en mètres carrés de la surface transformée, mais elle doit aussi représenter un nombre de logements identiques au nombre de ceux qui ont été transformés, ceci afin d'éviter qu'un gros logement ne compense plusieurs logements.

Nous comprenons donc ce souci de ne pas voir le logement disparaître à Paris mais nous aurions tout de même souhaité que les arrondissements soient associés, conformément à la territorialisation défendue par le pacte de proximité exprimé par la Ville de Paris et dont nous avons débattu il y a trois semaines. Nous aurions aimé trouver le rôle des Maires d'arrondissement dans le règlement intérieur et surtout leur avis conforme pour les autorisations de changement.

Certes, il y a aussi des précisions ou des simplifications qui nous paraissent bienvenues dans ce règlement et elles ne soulèvent aucune objection. Par exemple, pour les demandes d'autorisation personnelle, c'est-à-dire celles qui se font sans compensation, le plan demandé dans le dossier d'instruction ne sera plus un plan de géomètre ou d'architecte mais un plan coté car, en effet, ce plan de géomètre ou d'architecte exigeait tout de même des frais assez conséquents.

D'autre part, autre règle de simplification qui nous paraît bienvenue, c'est évidemment le fait que par exemple, pour une compensation au sein d'une même unité foncière, la compensation de surface de locaux transformés par une surface minimale exigée soit davantage précisée puisque le ratio indiqué est bien détaillé : c'est 1 m² de surface exigée pour 1 m² de surface transformée. Ce sont là d'heureuses simplifications.

Nous émettrons donc un avis favorable mais avec les réserves précisées en amont. Au Conseil de Paris de modifier le texte pour que l'avis du Maire d'arrondissement sur les autorisations de changement d'usage puisse devenir un avis conforme. Sous ces réserves indiquées, où je m'en remets à la sagesse de mes collègues du Conseil de Paris, j'émets donc un avis favorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons cette délibération qui, selon nous, va dans le bon sens comme ont pu le rappeler mes collègues Ozlem ORAKCI et Henri JOZEFOWICZ. En effet, elle permet de fixer les conditions de délivrance des autorisations pour location d'un local à usage commercial en tant que meublé touristique et elle permet notamment d'assurer la possibilité pour les riverains d'accéder à des commerces pour répondre à leurs besoins de la vie courante et éviter tout type d'abus ou de concurrence déloyale ; je pense notamment à la concurrence du Airbnb face à des offres locales telles que des hôtels.

Il est toujours important de rappeler que les meublés touristiques sont également un vecteur de flux économiques, notamment de touristes qui vont passer du temps dans notre arrondissement, dans notre quartier et aller dans nos commerces de proximité ou sur nos marchés pour consommer.

Malgré tout, ce règlement nous semble imprécis notamment sur les délais d'instruction des dossiers. Le règlement fait, en effet, un renvoi aux différentes conditions prévues dans le Code de l'urbanisme sans plus de précisions. On peut donc craindre que chaque demandeur ne soit pas clairement avisé du délai dans lequel son dossier sera traité et on peut vite se retrouver avec des situations de blocage quant à l'utilisation de ces locaux avec un réel risque de vacance commerciale.

Enfin, élément qui nous semble majeur et comme ont pu le rappeler mes précédents collègues, nous regrettons que les Mairies d'arrondissement ne soient plus associées et demandons par conséquent que soit inscrite au règlement la consultation pour avis des Maires d'arrondissement. Ce sont, en effet, comme nous avons pu l'évoquer, les Maires d'arrondissement qui de par leur proximité, leur connaissance du terrain, sont les plus à même de donner leur avis afin d'équilibrer logements touristiques et vie économique.

Nous nous joignons également à la proposition du groupe LaREM concernant la surveillance et le suivi des nuisances sonores et la demande de voir cette autorisation éventuellement révocable en cas de troubles.

Je vous invite donc à voter favorablement avec l'amendement que j'ai proposé.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions. Les amendements seront déposés en Conseil de Paris. Je vais donc soumettre à votre vote le DLH 459. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Même vote pour le 460 ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

24. 2021 DEVE 135 – Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DEVE) et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature

Monsieur le Maire : Il s'agit du musée Bourdelle dans le 15ème.

25.2021 DASES 256 – Subventions (203 857 euros), conventions et avenants à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

26.2021 DPE 56 – Subventions (37 800 euros) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance de la Ville de Paris

Monsieur le Maire : Il s'agit d'Arc-EA et de la régie de quartier Vaugirard. Pas d'intervenant ? Monsieur WOLFF, allez-y. Vous avez la parole.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Je vais m'exprimer aussi sur la délibération précédente très rapidement pour revenir sur les politiques qui sont menées dans le cadre de la prévention des risques. Je voudrais rappeler le rôle important des associations et notamment de la prévention qui va être faite, de toute la partie anticipation qui n'est pas une réponse tout sécuritaire et que nous soutenons. Je tiens à préciser que nous sommes en faveur de ce type d'approche, que la problématique des risques est multifactorielle, qu'elle nécessiterait une réponse durable et de long terme et que l'on ne va malheureusement pas la résoudre aussi

vite qu'on le souhaiterait et que l'approche sociale doit être très complète dans le cadre de la prévention des risques.

Je tiens aussi à souligner que la Mairie de Paris, avec la stratégie de prévention des risques qui a été lancée en 2019 et qui est aujourd'hui renforcée par le deuxième acte, va dans le bon sens.

Enfin, je voudrais rappeler que ces associations sont vraiment un maillon essentiel et indispensable. Ce sont aussi elles qui permettent d'établir un premier contact avec les jeunes, de lancer le dialogue et un travail de fond. Nous soutiendrons donc, bien entendu, ces différentes délibérations et je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. S'il n'y a pas d'autres intervenants, Monsieur PINET, rapporteur.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération n'appelle pas d'autres remarques que d'essayer d'une part de la soutenir et de voir un petit peu le travail qui sera fait. J'espère que nous aurons quelques retours d'Arc-EA concernant ses actions avec la DPE du 15ème. Nous ne pouvons effectivement que nous féliciter que le 15ème ne soit pas oublié pour une fois.

Monsieur le Maire : Merci pour cette réponse brève. Je soumets à votre vote ce projet de délibération DPE 56. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

27.2021 DAE 54 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

Monsieur le Maire : Il s'agit d'emplacements Porte de Versailles, au carrefour Convention-Vaugirard, au parc Georges-Brassens et sur l'esplanade du 9-Novembre-89.

Je vous propose d'étudier de façon jointe plusieurs projets de délibération DAE.

28. 2021 DAE 200 – Subvention (1.700 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e)

29.2021 DAE 201 – Subvention (8.700 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e)

30. 2021 DAE 209 – Subvention (4.800 euros) à l'association village Pasteur Vaugirard Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e)

31. 2021 DAE 231 – Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e)

32.2021 DAE 240 – Subvention (1.300 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e)

33.2021 DAE 242 – Subvention (15.200 euros) et convention avec l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e)

34. 2021 DAE 244 – Subvention (38.500 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e)

35.2021 DAE 257 – Subvention (4.800 euros) au village Brancion-Morillons - association de vos commerçants pour les illuminations de fin d'année 2021 (15e)

Monsieur le Maire : Madame ORAKCI a la parole.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ensemble des subventions mentionnées ont pour objet de soutenir les associations de commerçants du 15ème pour la mise en place des illuminations de fin d'année. Les associations de commerçants financent les animations qui font vivre nos quartiers grâce à leur propre budget et notamment grâce aux cotisations versées chaque année par les commerçants adhérents de ces associations. Nous pouvons d'ailleurs les remercier pour le travail qu'ils réalisent chaque année et particulièrement depuis ces deux dernières années avec la crise sanitaire, tout cela pour que nos quartiers restent animés en particulier pendant les fêtes de fin d'année.

Ces subventions vont donc permettre de financer une partie de ces dépenses. Elles représentent chaque année une aide très importante pour

les associations et nous nous réjouissons bien sûr de leur octroi. Mais, c'est aussi parce que nous savons à quel point il est important, et aujourd'hui plus encore, de les soutenir que nous regrettons de constater que les associations n'ont pas reçu une aide plus importante que les montants qui sont mentionnés dans cette délibération. En examinant les dossiers, on peut remarquer que certaines associations obtiennent des subventions très inférieures au montant sollicité et pourtant justifié en termes de dépenses par les dossiers qui ont été déposés. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, l'Association des commerçants de la rue de Vouillé dont la subvention accordée dépasse à peine le millier d'euros, 1 300 € plus précisément ; je vous laisse en juger.

Je préfère ici anticiper sur toute comparaison qui pourrait être faite par rapport à l'année 2020. Effectivement, l'année dernière, une aide exceptionnelle a été accordée aux associations de commerçants en raison de la pandémie de Covid–19, mais aujourd'hui, on ne peut clairement pas dire que la situation se soit nettement améliorée en 2021. Sur une grande partie de l'année, les restrictions qui ont concerné les commerces se sont poursuivies. Au surplus, il suffit de regarder les dossiers pour se rendre compte que les aides ont baissé non seulement par rapport à l'année dernière mais on constate que dans la plupart des cas, malheureusement, les montants sont également inférieurs à ce qui a été accordé en 2019, bien avant les restrictions liées au Covid.

Nous regrettons donc de voir cette tendance à la baisse et nous espérons que les dossiers déposés par les associations de commerçants puissent être traités en cohérence avec la réalité des dépenses et des investissements qui sont engagés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame IBLED, allez-y.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, juste un petit mot sur les associations de commerçants. Nous savons que celles-ci ont beaucoup souffert ces dernières années, particulièrement avec la crise du Covid, qu'elles font des animations, qu'elles se mobilisent pour éclairer les rues pour Noël, pour donner envie de sortir. Elles ont toutes déposé des dossiers. Certaines ont déposé des dossiers raisonnables et peut-être que d'autres ont déposé des dossiers un petit peu plus gourmands. Il est vrai que nous sommes très contents qu'elles puissent recevoir des subventions et je m'en réjouis. En revanche, il est effectivement un peu dommage de voir que les subventions allouées cette année sont inférieures à celles allouées en 2019, ce qui est tout à fait

regrettable. Je pense qu'un coup de pouce aux commerçants n'aurait pas été négligeable cette année. Il est également regrettable de se rendre compte de l'écart qui existe entre les subventions versées à certaines rues et celles versées à d'autres. À titre de comparaison, la rue du Commerce qui fait 800 m entre le début et la fin de la rue, touche une subvention de 6 300 € alors que la rue Lecourbe qui fait 700 m, entre le début et la fin de la rue qui est éclairée et la place du Général-Beuret, touche 38 500 €. Je ne veux pas faire de comptes d'apothicaire mais je pense qu'il y a tout de même un décalage qui n'est pas forcément justifié. Merci.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ a la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Très rapidement pour vous indiquer que nous voterons également ces subventions traditionnelles et annuelles apportées aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année. Ce soutien aux petits commerces reste particulièrement bienvenu, malgré ces petites baisses, en période de crise sanitaire. Je souhaiterais, à l'instar de l'année dernière, saluer les progrès des collectifs de commerçants qui veillent à se doter de décorations lumineuses plus sobres en énergie et de décorations réutilisables d'une année à l'autre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il est vrai que l'on aurait pu attendre de la Ville de Paris qu'en cette période de sortie de crise Covid - entre guillemets parce que celle-ci n'est peut-être pas aussi évidente aujourd'hui – que des subventions pour la promotion des activités commerciales dans nos rues au profit des commerces de proximité soient plus importantes or, elles baissent. Je rappelle que sous des mandatures précédentes, elles équivalaient à près de la moitié du coût de la dépense engagée par les commerçants. Je rappelle qu'ils payent les trois quarts des illuminations. Je vous donne un exemple : dans la rue du Commerce, qui est magnifiquement illuminée, le coût a été de 25 000 € pour les commerçants et la Ville rembourse 6 000 et quelques ; comme vous le voyez, on est loin du compte. Il aurait donc fallu faire un effort justement en cette période économique extrêmement difficile. Il est regrettable que l'on reste à des taux aussi minimes.

Monsieur MENUET, rapporteur, pour répondre aux orateurs.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à travers cette délibération à remercier l'ensemble des associations de commerçants qui se donnent tant de mal

chaque année afin de dynamiser et faire régner l'esprit de Noël dans notre arrondissement. La lumière de Paris, c'est grâce à eux. Remerciements qui s'adressent aussi et surtout aux présidents d'associations de commerçants, je pense notamment à Anne-Laure COHEN, Esther MORTAGNE, Éric ZANEA, Raoul COHEN, Bernard VAN DEN DRIES, Olivier MARX, Magali HERBERTRAU et Renaud LEMOINE. Par ailleurs, nous pouvons nous réjouir de l'arrivée de deux nouvelles associations de commerçants dans notre arrondissement, notamment Porte de Versailles et rue Bouchut, ce qui porte désormais à 22 le nombre d'associations de commerçants aujourd'hui dans le 15ème.

Concernant cette délibération, trois points, si vous me le permettez : tout d'abord, concernant les chiffres. Comme cela a été rappelé par Madame IBLED et ma collègue Ozlem ORAKCI, si nous pouvons globalement saluer des subventions qui sont utiles et nécessaires à ces associations de commerçants, il est à marquer des disparités de traitement entre les associations ; je pense notamment à la rue de Vouillé qui ne reçoit que 1 300 € et on peut également penser à la rue du Commerce qui ne se voit octroyer en subventions que 21 % du budget de l'opération. Par le passé, c'était plus autour de 30 % en moyenne pour les associations de commerçants. Enfin, il est à noter une baisse globale de ces subventions par rapport aux années précédentes et notamment des années précédentes qui ont été marquées par différentes situations notamment le Covid.

Cela m'amène à mon second point : comme l'a rappelé Ozlem ORAKCI, le financement des illuminations de Noël par les associations de commerçants repose à la fois sur les cotisations de l'ensemble des commerçants de l'association mais également les recettes générées par l'organisation de vide-greniers ou de brocantes. Les trois dernières années ont été marquées et continuent de l'être par des règles sanitaires strictes qui ne nous permettent pas de mettre en place autant d'événements que souhaité et a pour conséquence un impact sur l'économie de ces associations.

Le dernier point concerne celui du coût de l'installation. Madame NIAKATÉ a pu rappeler : ces illuminations LED basse consommation ont fortement augmenté le coût de fabrication et de montage et ont forcément eu un impact sur le coût qui est de plus en plus cher pour les associations de commerçants, bien que ces matériaux puissent être réutilisés.

Enfin, si vous me le permettez, je profite de cette délibération pour vous faire part de l'organisation du marché de Noël sur le parvis de la Mairie du 15ème avec les associations de commerçants, les commerçants de l'arrondissement. Il aura lieu du 17 décembre au vendredi 24 décembre. Vous êtes, chers collègues et habitants du 15ème, bien évidemment les bienvenus.

Je conclurai simplement en disant que nous émettrons un avis et un vote favorables. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Puisqu'il y a eu débat, je vais donc soumettre au vote chacune de ces délibérations. J'imagine que le vote sera identique.

DAE 200 : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DAE 201 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DAE 209 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DAE 231 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DAE 240 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DAE 242 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DAE 244 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DAE 257 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci. Adoptés à l'unanimité.

La procédure d'urgence nous amène à examiner la délibération DASCO 128.

36.2021 DASCO 128 – Caisse des écoles (15ème) - Subvention 2022 (7.060.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024

37.2021 DASCO 151 – Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (250 000 euros) et subventions pour travaux (64 922 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit du collège Debussy, dépenses de chauffage, 3000 € ; de Georges-Duhamel, dépenses de réhabilitation, 2000 € ; d'Apollinaire, dépenses de viabilisation, 6000 € ; de Staël, transport vers les installations sportives, 15 000 € et de Debussy, réparation de l'ascenseur, 1776 €.

38. 2021 DASCO 163 – Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-ciel

39.2021 DASCO 166 – Caisse des écoles (15ème) – Subvention d'investissement (34.402 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Claude-Debussy

40. 2021 DASCO 168 – Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2.266.120€) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

41.2021 DJS 164 – mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances

Monsieur le Maire : Avec, pour l'année 2022, 76 chéquiers vacances d'une valeur unitaire de 200 € attribués au 15ème pour une enveloppe de 15 200 €.

Deux délibérations que nous examinons de façon jointe.

42. 2021 SG 76 – Transformations Olympiques -Subventions 185 000€ (92 500€ Ville de Paris ; 92 500€ Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et 23 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives »

43. 2021 SG 77 – Transformations Olympiques - Subventions (400 000€) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »

Monsieur le Maire : Monsieur Julien RIPPERT, merci d'avoir agité votre veilleuse. C'est pratique.

Monsieur RIPPERT : Merci. Plus la date des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 approche et plus les appels à projets se multiplient et offrent ainsi concrètement aux associations sportives de l'arrondissement des subventions pour mener à bien des projets originaux et innovants. Nous le verrons donc encore dans les prochains mois, les Jeux olympiques à Paris ne seront pas qu'un événement élitiste pour sportifs professionnels mais ils amélioreront considérablement la vie de nombreux pratiquants de sports parisiens sur le long terme. La Maire de Paris s'était battue pour que la somme allouée au fonds héritage – je rappelle qu'il s'agit d'un fonds avec de l'argent privé – soit la plus élevée possible. Nous en voyons aujourd'hui sa matérialisation sur le terrain et dans notre arrondissement. Nous nous réjouissons que davantage d'associations du 15ème aient été retenues cette année dans cet appel à projets. Les associations sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets traduisent bien la richesse du tissu associatif du 15ème avec une variété de sports mais également de publics touchés : des femmes, des jeunes en décrochage scolaire ou des personnes en difficulté socialement. Merci.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, les écologistes ont toujours accueilli avec une certaine réserve l'idée de la tenue de J.O. à Paris. Toutefois, les J.O. seront bien là demain et notre responsabilité collective est de veiller à ce qu'ils soient le plus équilibrés possible en termes d'environnement, de solidarité et aussi de finances. Nous devons veiller à ce que les équipements créés ou rénovés le soient en lien avec les territoires concernés dans le respect de l'égalité de ces derniers et qu'ils demeurent pertinents et utiles aux Parisiennes et aux Parisiens, y compris lorsque la lumière des J.O. se sera éteinte. Quitte à ce que ces J.O. se tiennent, nous les souhaitons sobres, tournés vers le zéro déchet, promouvant le parasport et allant vers plus d'inclusion. C'est le sens de ces délibérations qui s'inscrivent dans le contexte J.O. et plus particulièrement la SG 76 qui contribue à la réappropriation de l'espace public par les femmes, à leur présence dans les lieux de pratique du sport, à une mixité qui est bienvenue. Elle

ambitionne également de lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes en utilisant le sport comme moyen d'action.

Pour ces raisons, notre groupe votera ces subventions qui soutiennent des structures locales qui contribuent à développer des actions sportives inclusives, notamment à l'endroit des femmes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole à Noémie KERMABON, rapporteure.

Madame KERMABON : Bonsoir. Je vous remercie. Concernant « Paris Sportives », nous sommes naturellement favorables à cette subvention récompensant les efforts pour favoriser la pratique féminine notamment de trois clubs que la Mairie du 15ème soutient : PB15, FLA club et le RMA. Je tiens cependant à relativiser le montant total des subventions votées ce soir dans le cadre de « Paris Sportives » puisque le fonds de dotation Paris 2024 finance à 50 % la somme.

Concernant les subventions exceptionnelles, j'appelle également à voter pour. Cependant, je serai extrêmement vigilante sur l'enveloppe globale des subventions en 2022 ; que ces subventions exceptionnelles n'en soient pas retranchées. J'ai d'ailleurs rencontré des associations sous convention d'objectif jeudi dernier pour échanger sur leurs actions passées et futures. Elles m'ont dit à nouveau que ces subventions allouées ne pouvaient être diminuées, sans quoi leur situation financière deviendrait peu tenable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre à votre vote ces deux projets de délibérations avec un avis favorable de l'exécutif.

Le SG 76 : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : SG 77 : même vote ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

44. **2021 DAC 64 – Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Théo Théâtre (15e)**

45. **2021 DJS 125 – Subventions exceptionnelles (91.500 euros) à plusieurs associations sportives**

Monsieur le Maire : Cela concerne quatre clubs du 15ème : 2 000 € pour Paris Amicale Camou ; 2 000 € pour PSG handball association ; 1 500 € pour le Rugby-club Paris 15 ; 1500 € pour l'association sportive Aruanda capoeira.

46. 2021 DASES 281 - Subventions (120 212 euros) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2022. Avenant à convention avec la bagagerie solidaire 14.

Monsieur le Maire : Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention de 22 000 € pour la bagagerie de l'association la bagagerie Antigel soit la reconduction de la subvention accordée en 2021. La bagagerie d'Antigel a fêté cette semaine son 10e anniversaire depuis que nous l'avons mise en place au début de notre premier mandat. Il y a une intervention de Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Une intervention plutôt rapide pour rappeler le rôle essentiel que jouent aujourd'hui les bagageries dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. Elles sont à la fois le premier maillon de la chaîne de solidarité et ce lien que nous pouvons refaire avec le monde de la rue. Nous voyons aujourd'hui encore trop de SDF dans nos rues qui nécessitent une assistance forte de la part de la puissance publique. Le retour de l'hiver et du froid rendent cette priorité d'autant plus urgente, car je tiens à vous rappeler qu'il y a encore chaque année plusieurs personnes qui décèdent dans nos rues à cause des conditions très dures qu'elles y rencontrent. Il me paraît donc indispensable et prioritaire de soutenir l'ensemble des démarches poussant à accroître nos capacités de solidarité et d'accueil des plus démunis.

Au-delà de cet accueil en tant que tel, ces bagageries permettent également aux utilisateurs de se rapprocher d'un retour à une vie sociale plus normale, leur donnant un accès à internet, un espace pour déposer leurs affaires ou encore un accès aux services publics. Dans le 15ème arrondissement, nous avons la chance d'avoir la bagagerie Antigel que vous connaissez bien et ses équipes qui nous aident à construire ce premier maillon de la chaîne de solidarité. Je tiens encore une fois à saluer leur action et leur apporter tout notre soutien pour finalement vous encourager à voter cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Je ne vais pas non plus être long car Monsieur WOLFF a dit l'essentiel. Ces associations comme la bagagerie Antigel sont remarquables. Elles méritent que nous les mettions en valeur. Elles ont pour but de favoriser la réinsertion sociale des personnes à la rue en leur proposant un lieu d'accueil calme, sécurisé où déposer et reprendre leurs effets personnels, où pouvoir se poser, se reposer, dialoguer, accéder, comme l'a dit mon collègue, à un espace informatique. Ils peuvent venir passer un moment, prendre un café, dialoguer avec les usagers et des bénévoles, retrouvant ainsi du lien social. En outre, ils ont accès à des ordinateurs leur ouvrant le réseau internet pour recevoir et envoyer des mails, participer à un blog, chercher des informations, se connecter aux administrations et aux réseaux sociaux.

Par ailleurs, de multiples activités avec les usagers ont été développées en dehors des horaires des permanences, de type cinéma, manifestations festives, visites de musées ou d'expositions, ateliers artistiques, animation d'un blog. Ces activités propices à la remise en mouvement sont encore plus développées depuis fin 2013 avec l'intervention d'animatrices sociales. Les bénéficiaires sont toutes des personnes vivant à la rue et sans possibilité de sécuriser leurs effets personnels. Pour bénéficier de l'action, ces personnes doivent être domiciliées auprès d'une association référente dans le 15ème, notamment le foyer de Grenelle, qui doit pouvoir assurer un accompagnement du parcours de réinsertion. Du fait de la crise sanitaire, le fonctionnement de certaines bagageries a été fortement modifié tant sur la tenue des permanences que sur la fréquentation de celles-ci par les usagers.

Je nous encourage évidemment à soutenir cette délibération qui octroie une subvention à la bagagerie Antigel de 22 000 € pour son fonctionnement.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, je donne la parole à Madame CEYRAC, rapporteure.

Madame CEYRAC : Je voudrais ajouter que la bagagerie a fêté ses 10 ans plus un puisque ses 10 ans étaient l'année dernière. Je voudrais ajouter également que la bagagerie ne cherche pas à s'étendre mais elle donne naissance à plein de petits et aide d'autres bagageries. Je dois vous dire aussi que mon collègue du 18ème arrondissement est venu dans le 15ème pour voir comment marche cette bagagerie. Je l'ai également rencontré pour avoir quelques conseils puisqu'il n'y a pas de bagagerie dans le 18ème arrondissement à Paris. Il y a effectivement une animatrice mais on leur a

proposé aussi des voyages à Rome et des séjours. La bagagerie Antigel est la deuxième qui a été créée à Paris mais est devenue un modèle du genre.

Monsieur le Maire : C'est vrai et nous avons beaucoup appuyé sa création à l'époque. Monsieur JOZEFOWICZ, rapporteur.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne serai pas très long et comme toutes les interventions, je m'associe à cet hommage à la bagagerie d'Antigel qui a célébré il y a quelques jours les 10 ans de son existence. C'est une association pilier qui travaille avec d'autres acteurs et associations du 15ème également engagés dans la solidarité. Elle joue un rôle important dans le lien social au sein de notre arrondissement. C'est une initiative 100 % 15ème.

Cette subvention est bienvenue car outre le fait de couvrir certaines choses, elle prend en compte les dépenses supplémentaires liées à la Covid et, à ce titre, cette association s'est comportée de façon exemplaire en respectant non seulement les consignes sanitaires mais en continuant à travailler en pleine crise.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à émettre un avis favorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien. Je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous demande maintenant de bien vouloir voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à la deuxième partie de notre Conseil, celle des vœux.

VŒUX

47. V152021045 – Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif à la rénovation énergétique de l'ensemble immobilier des Frères Voisin

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, la rénovation énergétique des bâtiments est l'un des outils pour atteindre les objectifs du Plan climat de la Ville de Paris. Elle permet en effet de réduire les consommations d'énergie et ainsi de faire baisser la facture des locataires tout en améliorant leur confort. Elle permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cet enjeu climatique entre également en résonance avec celui de la lutte contre la précarité énergétique qui touche de nombreux foyers parisiens. À cet égard, les habitants du quartier des Frères-Voisin dénoncent, depuis plusieurs années, des températures avoisinant régulièrement 15° l'hiver ou 35° l'été. Ils ont, à de nombreuses reprises, réclamé en vain la réhabilitation thermique des 850 logements qui composent leur quartier, raisons pour lesquelles notre vœu demande que la Mairie du 15ème et la Mairie de Paris exigent de Paris habitat cette réhabilitation thermique dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Réponse de l'Adjoint, Madame PARISET.

Madame PARISET : Bonjour. Merci Monsieur le Maire. Merci au groupe écologiste pour ce vœu. Nous nous réjouissons de constater que vous vous ralliez à un combat de long cours de la Mairie du 15ème arrondissement puisque nous avions déjà porté un vœu en mars 2019 au Conseil de Paris, porté par l'exécutif du 15ème et les élus du groupe LR et Indépendants, qui demandait justement d'engager des travaux de réhabilitation lourde pour ce quartier des Frères-Voisin.

Pour revenir un peu en arrière, le plan annoncé par Paris habitat en 2017 envisageait plutôt 50 millions d'euros pour rénover ce parc immobilier. En 2019, nous avions un plan de 5 millions d'euros qui se concentrait sur les rénovations d'ascenseurs et du chauffage. Cependant, vous en conviendrez tous, toutes choses égales par ailleurs, réparer un chauffage dans une passoire thermique, ce n'est pas une action de rénovation, c'est au mieux un cache-misère. Nous sommes donc dans une aberration sur le plan de la politique du logement – tel l'architecte Numérobis dans Astérix mission Cléopâtre, Paris habitat construit des portes au plafond avant de penser à construire les étages – au cœur d'un quartier qui est en plein tohu-bohu et pour lequel la Mairie de Paris semble avoir de grands projets ; nous parlons quand même de la rénovation de l'Aquaboulevard, de la restructuration du parc Suzanne-Lenglen. Nous y sommes tout à fait

favorables. Il y a beaucoup de choses dont nous nous réjouissons dans ce quartier, beaucoup de projets à venir. Les habitants, pourtant, gardent pour eux un sentiment d'abandon.

Nous nous réjouissons donc de votre vœu. Toutefois, puisque ces démarches ont déjà été engagées depuis longtemps, que nous les portons depuis longtemps, j'appellerai donc plutôt à son retrait. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a explication de vote de Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux minutes, c'est bref pour tout ce quartier. En clair, nous avons déjà eu le débat sur les 50 millions et les 5 millions. Il ne faut pas confondre les choses. On peut citer Astérix, ce sera un clin d'œil à mon fils, mais ce n'est pas tout à fait ça. Paris habitat a effectivement engagé un programme pour changer 4 000 radiateurs. Cela était de toute façon nécessaire. Cela n'ampute pas le fait qu'une réhabilitation Plan climat est prévue comme l'a écrit la Maire de Paris dans une lettre à tous les habitants il y a trois ans environ. Beaucoup de choses ont été faites pour ce quartier sur lesquelles je ne veux pas m'étendre, dont l'école Tous mobilisés, les prévisions sur l'héliport, etc.

Nous avons effectivement eu le débat lors de la précédente mandature sur la demande que Paris habitat inscrive au Plan climat cet ensemble immobilier qui souffre de sa position excentrée de l'autre côté du périphérique et qu'une attention particulière soit apportée à ses habitants. Cela a été un engagement de la Maire de Paris, comme je vous l'ai dit, par courrier, il y a trois ans déjà et cela est toujours le cas.

Effectivement, un retrait serait donc préférable parce que l'on peut toujours réexiger de Paris habitat qu'il se réengage. Si vous ne retirez pas ce vœu, nous le voterons car nous voulons manifester que nous sommes évidemment pour cette réhabilitation Plan climat qui est, de toute manière, prévue.

En entendant, j'y étais encore ce matin. La campagne de changement des chauffages est en train de se finir avec des difficultés. Paris habitat est en train de faire tout ce qu'il peut pour régler les choses parce qu'il ne peut pas supporter que cette population ait froid en attendant cette réhabilitation d'ampleur.

Monsieur le Maire : Explication de vote de Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Je voulais juste rajouter un élément à ce que vient de dire Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur SITBON. Par exemple, sur Brancion, j'ai appris que du fait que les vitres ont été changées il y a 15 ans, ils ne rentraient plus dans la réhabilitation de l'immeuble. La réhabilitation visant à régler tous les problèmes dus aux parois extérieures qui ne nous permettent pas d'avoir du chauffage correctement à l'intérieur et qu'il n'y ait pas de fuite ne pourra pas être faite. Je me demande donc, si on met les radiateurs, si on ne va pas leur dire après que la réhabilitation ne sera pas faite parce que cela va être comme les vitres. C'est un peu ça mon problème.

Monsieur le Maire : J'espère que non. Juste un mot là-dessus car c'est effectivement un dossier que nous suivons depuis des années comme le dit Monsieur SITBON. D'ailleurs, les Verts pratiquent un petit peu la politique du coucou parce que nous pouvons quasiment retrouver les mêmes termes dans les vœux que nous avions évoqués il y a quelques années.

Il est vrai que j'avais reçu, il y a quatre ou cinq ans, dans mon bureau les associations et il est vrai qu'en présence des représentants de Paris habitat, il avait été envisagé cette somme de 50 millions d'euros de réhabilitation Plan climat sur ce site qui était tout à fait indispensable. Il est vrai aussi que la Ville a décidé d'engager 5 millions d'euros concernant les ascenseurs puis les radiateurs ; sauf que même si vous changez des radiateurs dans une passoire thermique, cela reste une passoire thermique, un peu comme vous l'avez exprimé sur Brancion.

Lors de la dernière mandature, je me souviens que le vœu que j'avais moi-même déposé au nom des élus de mon groupe, c'est-à-dire le dernier vœu de la dernière séance du Conseil de la mandature précédente, avait d'ailleurs été adopté par la majorité. Il consistait à demander, en gros, comme vous venez de le faire, d'engager le plus rapidement possible les travaux de réhabilitation lourde des immeubles du groupe Frères-Voisin estimés à 50 millions d'euros. Cela datait de mars 2019. Vous constatez que l'on est à peu près dans les mêmes termes. C'est la raison pour laquelle il est redondant. Ce vœu a déjà été adopté en 2019 par la majorité. Nous n'allons pas sans cesse reproduire des vœux qui ont déjà été actés et adoptés.

Il est vrai que l'ambition était forte. Je peux même vous dire qu'il était prévu des travaux de résidentialisation, d'isolation des bâtiments et de réfection des logements, de désamiantage, d'insertion des locaux poubelles, de loges groupées, de centres d'animation, de commerce. Ils devaient s'étaler sur quatre ans comme en atteste d'ailleurs le compte rendu d'une réunion de 2017, que j'ai toujours, avec Paris habitat. Un permis de construire avait même été déposé en 2018 avec un démarrage des travaux en 2019. Voilà ce qui avait été prévu, à l'époque, en 2017. Pour le moment, nous en sommes loin.

Cela étant, le vœu a déjà été adopté à peu près dans les mêmes termes que ceux que vous proposez et je pense que c'est effectivement la sagesse que de proposer que vous le retiriez. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Deux ans et demi après votre vœu, trois ans après la lettre de la Maire, le besoin est manifestement toujours criant, raison pour laquelle ce vœu est d'actualité et pour laquelle je ne le retire pas.

Monsieur le Maire : Je suis tout de même toujours interloqué par le fait que des groupes de la majorité fassent des vœux à l'exécutif municipal dont ils font partie ; c'est tout de même assez unique. Vous faites partie de la majorité, vous avez des Adjoints qui siègent dans l'exécutif municipal, en quoi un vœu au Conseil du 15ème va faire avancer les choses ? Obtenez-le de votre majorité.

De toute façon, nous ne pouvons pas vous obliger à le retirer. À partir du moment où vous le maintenez, nous nous alignons sur l'opposition, à savoir du moment où nous sommes d'accord sur le fond, nous allons évidemment le voter. Mais, franchement, je vous conseille, si vous voulez être efficaces, plutôt que de faire voter des vœux en Conseil d'arrondissement qui ont déjà été votés il y a quatre ans, de faire en sorte que vos Adjoints soient plus influents sur l'exécutif municipal. C'est tout de même ça le sujet. On peut toujours se gaver de mots, mais il y a tout de même des limites. Bref.

Je le soumets à votre vote, mes chers collègues, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses : vous vous souvenez que nous avions prévu il y a quelque temps de recycler les masques que

vous portez sur le visage. Monsieur PINET m'a amené tout à l'heure des objets confectionnés grâce à ce recyclage qui sont en distribution à la DPE. Vous avez notamment ces rapporteurs qui vont être distribués dans toutes les écoles du 15ème, ces portemanteaux, ces boîtes cendriers et un pot. Ce sont ces objets qui sont confectionnés avec le recyclage des masques anti-Covid. C'était l'information que je voulais vous communiquer.

D'autres informations concernant des dates. Je vous rappelle qu'il y a encore des conseils de quartier qui se réunissent. En dehors de cela :

- samedi 4 décembre : le Téléthon à la mairie du 15ème ;
- mercredi 8 décembre : à 19 heures, réunion sur la coronapiste Vaugirard soit dans cette salle soit en visio en fonction des informations que nous recevrons d'ici là ;
- jeudi 9 décembre : à 18 heures, le CA-CICA sur la politique de santé en matière de Covid ;
- samedi 18 décembre : 11 heures, inauguration du marché de Noël qui aura lieu sur le parvis puisque nous n'aurons pas d'événement en intérieur. C'est la raison pour laquelle toutes les cérémonies de vœux sont supprimées cette année ainsi que les arbres de Noël, etc. Tous les événements en intérieur seront supprimés. Les événements en extérieur avec respect des normes sanitaires pourront se maintenir.

Notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 24 janvier à 18 heures. Je vous remercie mes chers collègues. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement